

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CO-DEC

Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Bonnes vacances!



SOMMAIRE

Départs à la retraite en série Trois employées fleuries au SASD	3
Sur la trace de dinosaures Le chemin est ouvert, profitez-en!	5
A boire sans restriction L'eau de Péry-La Heutte est irréprochable	5
Contrat signé pour le Café communal Deux jeunes professionnelles seront à sa tête	11
Un carnet qui invite au voyage Collaboration entre 20 partenaires	11
Une rue rebaptisée à Saint-Imier Honneur à un parcours hors du commun	14
L'or bleu se fait rare Avis aux consommateurs de Sonvilier	15
Histoire de masques ... sous la plume du pasteur Alain Wimmer	15
Des secteurs en plein développement ... au Centre Interrégional de Perfectionnement	16
Envie de se faire une toile! Jetez un œil au programme des cinémas	16
Jetez un coup d'œil à l'agenda Pour ne manquer aucun événement régional!	17
Plus motivé que jamais! La pandémie n'a pas ralenti Mickael Marti	18
Retrouvez toutes les infos du FCC De l'assemblée générale aux matches...	19

Avis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances:
le vendredi 14 août

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 9 août

Bel été à tous!

TERTIANUM

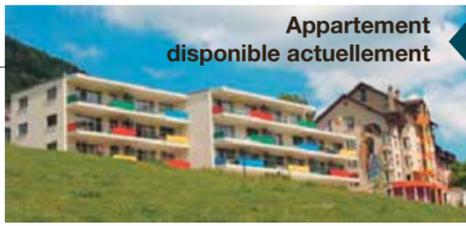
Réunir autonomie, confort et sécurité

Nous vous proposons:

Un établissement Médico-Social avec une prise en charge de qualité en chambres individuelles.

Onze appartements avec prestations. Cuisine équipée (plaque vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle), salle de bains adaptée, séjour, chambre à coucher, balcon et cave. Une cafétéria est à votre disposition au niveau inférieur de l'immeuble, ainsi qu'une buanderie et un espace bien-être (salon de coiffure, podologie, esthétique). Prestations de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins. Place de parc privée.

Tertianum Les Lauriers—Clé 36—2610 Saint-Imier
032 942 40 40 administration@leslauriers.ch



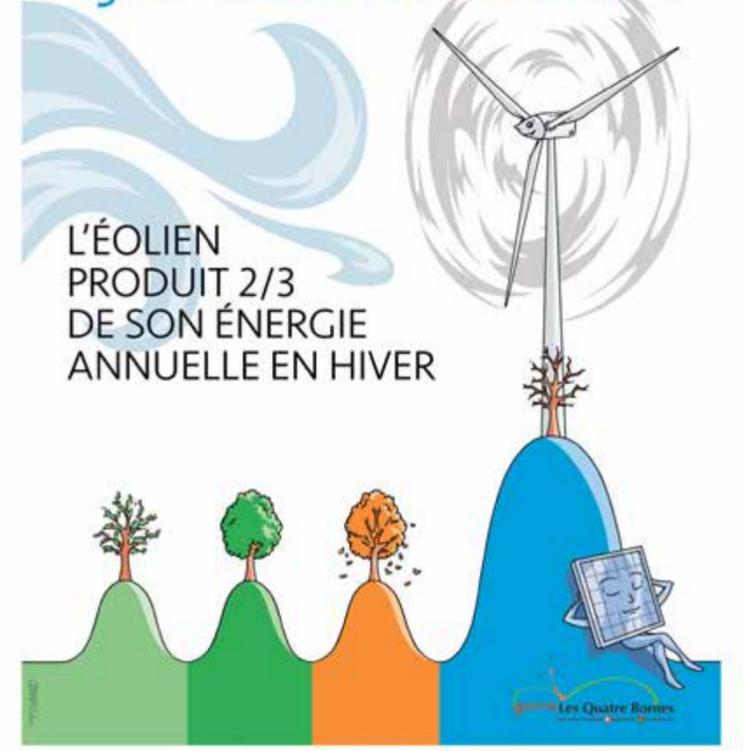
Appartement disponible actuellement



Favorisez nos annonceurs

«RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EN HIVER»

L' HIVER: ÇA DÉCOIFFE !



L'ÉOLIEN PRODUIT 2/3 DE SON ÉNERGIE ANNUELLE EN HIVER

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours	Moto/scooter	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	Cours de base 1 18 juil. et 08 août	lundi - jeudi 19h00-21h00
24 + 25 juillet 2020	Cours de base 2 25 juil. et 15 août	24 - 27 août 2020
21 + 22 août 2020	Cours de base 3 31 juil. et 22 août	05 - 08 oct. 2020
18 + 19 sept. 2020		14 - 17 déc. 2020

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Info et inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

Entreprise de nettoyage et débarras

JFK NETTOYAGE

JFK NETTOYAGE plus propre que jamais!

Nettoyage ... fin de chantier ... industriel ... bâtiment ... haute pression

Entretien ... bureaux ... jardin ... vitres ... conciergerie ... privé ... etc.

Saint-Imier 079 962 30 49 info@jfk-nettoyage.ch

katholisch biel/bienne catholique
römisch-katholische kirchgemeinde biel und umgebung
paroisse catholique romaine de bienne et environs

Assemblée ordinaire de la Paroisse catholique romaine de Bienne et environs

du mardi 1^{er} septembre 2020, 19h30
au Centre paroissial de Christ-Roi,
Ch. Geyisried 31, 2504 Bienne

Ordre du jour

1. Election complémentaire *
2. Comptes annuels 2019
3. Révision partielle du Règlement d'organisation

* Détails: www.kathbielbienne.ch

À LOUER

ORVIN Les Oeuches 17

Société coopérative immobilière loue à partir du 1.10.2020 ou date à convenir

Appart. 3,5 pièces

Spacieux avec fourneau suédois, cuisine bien équipée, balcon, buanderie commune, cave, galetas. Garage

Loyer 1060 fr. charges comprises
Garage 100 fr.
Finances d'entrée exigées.

Renseignements: 079 312 93 45
Offre par écrite adressée à la société ou par e-mail:
p.aeschlimann@hispeed.ch

du mercredi au samedi
du mardi au mercredi

Ovest tout l'été
Pelleterie
Bijouterie
Tramelan
Bijouterie Pelletterie

J'achète timbres suisses et autres

032 422 40 91

Merci!

Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements:

- à mes équipes pour leur engagement et leur abnégation tout au long de cette crise COVID-19,
- aux bénévoles pour leur incroyable aide, aussi bien en pharmacie qu'envers les personnes qui ont pu bénéficier de leurs services,
- à mes partenaires du réseau santé pour leur esprit de solidarité,
- aux clients, qui nous ont choyés avec de nombreuses douceurs et par leur confiance, leur gentillesse et leur compréhension,
- à ma famille et à mes amis, qui nous ont épaulés,
- aux communes pour leur confiance, et en particulier à celles de Saint-Imier et de Tramelan pour leur écoute et leur capacité à trouver des solutions,
- aux membres du CIDE et de ProMoTion pour leur confiance en nos services,
- aux autorités sanitaires et acteurs politiques pour leur disponibilité et leur encadrement.

hugo figueiredo

pharmacieplus du vallon pharmacieplus schneeberger

À LOUER

SONVILIER

Fritz-Marchand 5

Appart. 4½ pièces

90 m², rez-de-chaussée, cuisine agencée, parquets neufs, cave et galetas.

Loyer 900 fr. charges comprises
Garage possible pour 100 fr.

Renseignements 079 573 89 25
Visite 032 941 49 52

Pour vous - chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

Richner sa

Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

RAIFFEISEN

YoungMemberPlus

Ton pack bancaire exclusif pour la formation, les études et l'entrée dans la vie active

Avec YoungMemberPlus, tu profites d'une tenue de compte sans frais, d'une carte de débit et de crédit gratuite et de taux d'intérêts préférentiels pour tes économies. Nos applications TWINT et e-banking te permettent de garder un oeil sur tes finances à tout moment. Nous t'ouvrons la voie vers ton indépendance financière.

raiffeisen.ch/youngmemberplus

Avec : 50% de rabais sur le demi-tarif et des réductions pour les concerts et le sport

Connexion directe avec ton compte : paye malin et sans espèces!

SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE DU BAS-VALLON

Trois départs à la retraite

En l'espace de trois mois seulement, ce ne sont pas moins de trois collaboratrices du service qui sont arrivées à l'heure de la retraite. «Du jamais vu dans l'histoire de notre organisation,» a souligné André Simonin, le président du comité, à l'occasion de la petite cérémonie qui a été organisée en l'honneur des trois désormais retraitées au siège du service, à La Heutte jeudi dernier. Trois départs de personnes qui représentent également le départ d'années d'expérience de savoir-faire et de relations d'amitié.

Suite dans le bénévolat

Ruth Konrad, qui a exercé l'activité d'aide-familiale pendant onze ans au sein du service, et qui l'a quitté au mois de mars, entend bien poursuivre ses diverses activités d'entraide en tant que bénévole, auprès de personnes à domicile ou en foyer avec qui elle veut garder des liens. Mais son job de grand-mère de cinq petits-enfants devrait aussi passablement l'occuper. Elle a chaleureusement remercié ses anciennes collègues de lui avoir offert l'opportunité de se convertir professionnellement par une formation en interne et de lui avoir permis ainsi de vivre de beaux moments de partages grâce à son nouveau métier.

Fin de carrière en mode coronavirus

Pour Catherine Früh, qui a travaillé pendant plus de 25 ans comme infirmière pour le Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon, la retraite s'annonce surtout familiale, mais néanmoins intense, puisqu'elle va s'occuper encore plus de ses douze petits-enfants, dont une fratrie de triplés. Pour elle, la page



Trois rayonnantes retraitées: (de gauche à droite) Michèle Morier-Genoud, Catherine Früh et Ruth Konrad

professionnelle s'est définitivement tournée en avril. Son seul regret: avec la crise sanitaire du Covid-19, sa carrière s'est un peu terminée en queue de poisson, sans qu'elle ait vraiment eu le temps de prendre congé de tous ses clients et de ses collègues. Mais elle est partie le cœur léger, en constatant que les clients du service ont plutôt bien vécu la difficile période du semi-confinement et que toutes les visites ont pu être maintenues malgré la pandémie.

De l'Afrique à La Heutte... et ensuite?

Enfin Michèle Morier-Genoud a, elle, prolongé ses 25 ans d'activité de quelques mois, jusqu'en mai, alors qu'elle était censée prendre sa retraite en janvier déjà, pour éviter un

manque de personnel temporaire dans le service.

Cette femme de grande expérience humanitaire et médicale, qui a notamment travaillé comme anesthésiste au Lesotho et au Kenya, et publique, puisqu'elle s'est activement engagée dans la vie politique biennoise, qu'elle a siégé comme députée au Grand conseil bernois et qu'elle est encore l'actuelle présidente du Conseil de paroisse de l'Eglise réformée de Bienne, quitte sans trop de regrets sa carrière d'infirmière pour le compte du service d'aide et de soins à domicile.

«J'ai des projets dans le domaine du développement personnel et j'aime aussi beaucoup bricoler. Mais si on me proposait un nouveau mandat dans le secteur médical, peut-

être que je ne dirais pas non!» avoue-t-elle cependant.

Toujours à votre service

Malgré ces trois départs, le Service d'aide et de soins à domicile va bien sûr poursuivre ses activités dans les villages du Bas-Vallon, de La Heutte à Romont, avec son équipe d'infirmières, d'assistantes en soin et santé communautaire, d'aides familiales et d'auxiliaires de santé pour soigner, conseiller et accompagner toutes les personnes atteintes dans leur santé ou en situation de vie difficile, mais désireuses de maintenir le plus d'autonomie quotidienne possible.

Pour plus d'informations, le secrétariat du SASD du Bas-Vallon peut être atteint par téléphone sept jours sur sept au 032 358 53 53. | t/

CORGÉMONT

Annulation de la fête, mais pas du feu d'artifice

Au vu de la situation sanitaire délétaire induite par la pandémie de Covid-19, la société de tir de Corgémont, en accord avec les autorités communales, a pris la douloureuse décision d'annuler les traditionnelles festivités du 1^{er} août.

En effet, suite à la recrudescence de cas de coronavirus en Suisse, le comité préfère suspendre la manifestation afin de ne pas mettre inutilement en danger la santé des participants.

Contactée, la municipalité a compris et avalisé ce choix. Les membres de la société de tir ainsi que son comité regrettent infiniment d'avoir eu à trancher

dans ce sens, mais estiment que la santé de la population prime sur la tenue des réjouissances.

Le feu d'artifice reste, quant à lui, maintenu. Tiré comme d'habitude depuis le pâturage de l'Envers, il illuminera le ciel aux alentours de 22 h 15.

Toujours par mesure de sécurité sanitaire, la population est invitée à l'admirer tout en restant à domicile.

Le comité tient à remercier les habitantes et habitants de Corgémont pour leur compréhension et compte bien les retrouver en pleine forme lors des différentes manifestations villageoises de 2021. | kdc

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



Petit permis de construire

déjà délivré le 17 juillet 2020, selon l'art. 27 DPC

Requérant: Dominique Sacher, Gässli 3, 3294 Büren a/ Aare.

Auteur du projet: idem requérant.

Propriétaire foncier: Commune bourgeoise de Romont.

Projet: aménagement d'un auvent en dur devant mobilhome incluant un toit de protection sur la caravane.

Emplacement: Camping des Oeuchettes, parcelle interne N° 45, zone «reste du territoire – DS 1025, parc. 961».

Dérogation requise: –.

Dimensions: largeur: 2,50 m, longueur: 6 m, hauteur 3 m. Surface de l'auvent: 15 m². | cm

Fermeture du secrétariat

Durant la période estivale, le bureau sera fermé du 20 juillet jusqu'au 10 août inclusivement. La réouverture du guichet est prévue le mardi 11 août selon l'horaire habituel. Durant cette période, et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 078 899 02 02 ou le 079 228 79 77 durant la journée.

Dossiers mis en dépôt public: durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées sur rendez-vous au 078 899 02 02.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note et profitons de cette occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. | cm

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Les cassons juste après les vacances



Tout en annonçant la première nouvelle pratique d'après les vacances, l'administration et les autorités municipales adressent encore une fois, à toute la population, leurs meilleurs vœux de bel et reposant été

La prochaine collecte des cassons combustibles se déroulera après les vacances dites horlogères, à savoir le mercredi 5 août prochain. A cette occasion, les habitants de la com-

mune pourront donc déposer, au bord des rues, les objets encombrants qui seront ensuite enlevés au porte-à-porte.

Attention: les objets métalliques ne seront pas ramassés et

les objets de composition mixte devront impérativement être libérés au préalable de toutes leurs parties métalliques.

Important aussi: le bois issu de démolition n'est pas consi-

déré comme casson combustible et ne peut donc pas être déposé pour cette collecte.

Seulement les grands!

Il convient de rappeler que sont considérés comme cassons combustibles les objets de grandes dimensions uniquement (meuble en bois ou en matière synthétique, grande pièce

décorative, jouet volumineux en bois ou en plastique, tonneau plastique vide, etc.). Tout objet non recyclable qui peut prendre place dans un sac officiel doit être éliminé de cette manière, avec les ordures ménagères.

Merci à tous de respecter ces prescriptions.

| cm

Défibrillateur déplacé provisoirement

En raison des travaux menés actuellement sur le bâtiment administratif (Grand'rue 15), le défibrillateur a provisoirement dû être démonté. L'association First Responder a été contactée, afin de déterminer si un autre endroit serait propice

pour la durée des travaux; il n'a pas pu être déterminé avant cette parution.

Dans tous les cas, cet appareil retrouvera sa place, au nord-est de l'immeuble, dès que le chantier sera achevé. | cm

Bureau de vote

Le conseil municipal rappelle que tout ayant droit est obligé d'assumer périodiquement la charge de membre non permanent du bureau électoral.

Le bureau de vote, à l'occasion des votations du 27 septembre, se présente comme suit: Bühler Eva (présidente), Juillerat Carole (secrétaire), Camus Fanny, Casagrande Coraline, Demirci Murat, Egger Daniel (membres), Della Valentina Fabio (suppléant). | cm

AGENCE AVS DU BAS-VALLON

Fermeture

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée du 20 juillet au 7 août.

Réclame



Compte privé25

- Intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro sans cotisation annuelle



Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Cadeau attractif à l'ouverture
cec.clientis.ch/jeunesse



La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.
Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous et également en déplacement.



Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

SEGWAY: SENSATIONS INEDITES!



Juillet & août:
50%
sur les tours en Segway

Une expérience unique pour une nouvelle sensation de liberté! Tellement intuitif qu'il semble être un prolongement du corps humain, le Segway vous ouvre une nouvelle dimension du pilotage, dans le cadre authentique de Mont-Soleil.

Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch



Nous produisons tous genres d'imprimés.

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechteli-imprimerie.ch



Félicitations!



Félicitations à Monsieur **Julien Grünwald** pour l'obtention de son CFC de menuisier.

Nous sommes très fiers de lui et nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour son avenir professionnel et personnel.

MENUISERIE
EN TOUS GENRES
J.-P. GERBER

Rue du Midi 46
2610 Saint-Imier
Atelier: 032 941 36 50
Bureau: 032 941 23 47
Fax: 032 941 23 38

La direction et le personnel de **La Roseraie, home pour personnes âgées, EMS à Saint-Imier**

ont le plaisir de féliciter leurs apprentis

Assistant socio-éducatif
Jérémie Perret

Employé de commerce
Scott Vuilleumier

Gestionnaire en intendance
Myriam Jacot

pour l'obtention de leur CFC

Ana Maria Silva Mendes
pour l'obtention de son Certificate of Advanced Studies HES-SO en psychogériatrie

FÊTE NATIONALE

SAMEDI 1^{ER} AOÛT TRAMELAN

PETITE RESTAURATION ET BAR JUSQU'À 01H00

LA MARELLE	JUVENTUTI (SALLE OUEST)
19H00 20H00	19H00 20H00
OUVERTURE PARTIE OFFICIELLE TÉMOIGNAGES DE LA VIE DURANT LA COVID-19 (VIDÉO) ANIMATION MUSICALE AVEC LE GROUPE PARIS-LA TCHAUX ET ROMAIN TSCHAN	OUVERTURE PARTIE OFFICIELLE (VIDÉO) TÉMOIGNAGES DE LA VIE DURANT LA COVID-19 (VIDÉO) ANIMATION MUSICALE AVEC CONCERT SUPERFLOYD
21H45 22H15	22H15
CORTÈGE AUX FLAMBEAUX FEUX D'ARTIFICE	LA BALADINE - DANSEUSE DE FEU

2020

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE TRAMELAN, PRO TRAMELAN, LA PAPERIE F.M. TSCHAN, L'HALTERO-CLUB TRAMELAN ET AGORA GRAPHISME: ANAISVIDAL.CH



Plainte sera déposée

Les autorités et les services techniques municipaux annoncent une décision ferme: désormais, chaque acte de déprédation, commis sur du matériel communal extérieur, fera l'objet d'une plainte pénale déposée auprès de la Police.

En effet, la Municipalité est littéralement excédée par les réparations régulières qu'elle doit exécuter ou faire exécuter sur les équipements de sport et de jeu. Tout récemment, les cages de football ont subi des dégradations tels que descelllement, arrachage de chaînes ou autres, ou encore déchirures des filets.

Les auteurs de ces actes incompréhensibles sont avertis: les autorités judiciaires seront désormais saisies immédiatement! | *cm*

Des masques pour les aînés d'abord

Dans le cadre de la lutte coordonnée contre la propagation du Covid-19, la Municipalité avait l'occasion de recevoir gratuitement des masques de protection, en l'occurrence dix pièces par habitant de la commune. Ce matériel était offert par le Canton.

Les autorités municipales ont décidé de passer commande et d'entreposer ce matériel dans les combles du bâtiment communal.

L'Exécutif a décidé la semaine dernière qu'il ne distribuerait pas directement ces masques à chaque habitant. Il en glissera

tout d'abord dans les paniers qui seront distribués aux aînés en compensation de l'annulation de la course des personnes âgées. Par ailleurs, il en sera mis à disposition des participants à la manifestation locale du 1^{er} Août.

Pour le reste, le Conseil municipal prendra une décision durant les vacances scolaires. En effet, selon les modalités qui régiront la rentrée d'août prochain, il est possible que des masques doivent être distribués aux élèves de l'école secondaire, pour leurs transports par bus. | *cm*

Une eau irréprochable sur notre réseau



Toutes les valeurs légales sont respectées par l'eau de Péry-La Heutte, et de très loin même

Pour assurer un contrôle périodique officiel, Yanik Chavallaz, responsable technique, et Romain Evalet, fontainier, ont procédé le 29 juin dernier à des prélèvements d'échantillons d'eau, sur le réseau de distribution communal. Ces derniers provenaient de la source de la Talvonne, dont le précieux liquide est filtré et désinfecté par javellisation, respectivement de la nappe souterraine de La Heutte, dont l'eau est désinfectée aux rayons ultra-violettes.

Après analyses détaillées de ces échantillons, le laboratoire cantonal a conclu que l'ensemble de l'eau potable distribuée dans la commune répond parfaitement aux normes légales en vigueur.

On précisera que la qualité bactériologique a été qualifiée d'*irréprochable*, tandis que la dureté de l'eau de Péry-La Heutte a été mesurée à 21°-22° en graduation française, ce qui correspond à une eau *mi-dure*.

Tandis que la valeur limite en nitrate est établie à 40 milligrammes par litre, notre eau n'en contient que 3 à 5 mg. Quant à l'aluminium, lequel est mesuré par spectrométrie d'émission atomique, il est tout simplement non décelable dans notre eau, alors que la valeur limite est fixée à 0,2 mg/litre.

Les habitants qui souhaiteraient de plus amples informations, quant à notre réseau de distribution d'eau potable ou à la qualité de ce liquide, sont invités à s'adresser à l'administration communale, au 032 485 01 50. | *cm*

Les traces de dinosaures à nouveau visibles



Le chemin des dinosaures est désormais à nouveau ouvert, qui permet d'admirer des traces impressionnantes

La chute de plusieurs arbres, en travers de la voie de promenade, avait conduit la Municipalité à fermer le Chemin des dinosaures, voici quelques mois. Or une très bonne nouvelle est tombée en ce début de période estivale: cette

attraction impressionnante est à nouveau ouverte au public!

Sur une longueur de deux kilomètres et demi, qui demande environ trois quarts d'heure de marche, le chemin est donc à nouveau praticable sans danger. Les autorités s'en

réjouissent d'autant plus que cet été particulier verra sans le moindre doute nombre de vacanciers profiter des attractions locales. Et celle-ci mérite amplement le détour!

Précisons que si les arbres sont toujours à terre, ils ont

été sécurisés par la Bourgeoisie de La Heutte, en collaboration étroite avec le garde forestier.

Le bois tombé sera sorti et débité lors de la prochaine coupe de sécurité, laquelle est prévue en 2021. | *cm*

Votation fédérale du 27 septembre

Cette votation aura lieu au local de vote de la commune de Péry situé dans la Maison communale de Péry le dimanche 27 septembre de 10h à 11h. Les citoyennes et citoyens qui, depuis la dernière votation, ont acquis le droit de vote en matière fédérale et cantonale et communale sont invités à se faire inscrire au bureau municipal jusqu'au jeudi 24 septembre à 17h.

Le registre électoral est déposé au bureau municipal pendant le délai légal où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les citoyennes et citoyens qui n'auraient pas reçu leur carte de vote lors de la distribution sont invités à en faire la réclamation au bureau municipal jusqu'au jeudi 24 septembre à 17h.

Le bureau électoral pour ladite votation est composé comme suit: président: Nussbaumer Claude; membres: Chavallaz Yanik (secrétaire), Vergine Anita, Vasques Sebastian, Tsogzolmaa Cordier, De Los Santos Baïran; remplaçants: Vezzoli Nelia et Villard Alan. | *cm*

Des élections le 29 novembre

Le Conseil municipal a établi le calendrier des élections municipales de renouvellement. Le scrutin aura lieu le dimanche 29 novembre prochain, tandis que les listes de candidats devront être déposées officiellement jusqu'au vendredi 16 octobre.

Nous en reparlerons évidemment en temps voulu dans ces colonnes et dans celles de la *Feuille Officielle*. | *cm*

Foodtruck Pizza La Légende

Nous vous informons que le foodtruck sera en vacances pour 1 mois après sa dernière tournée du mercredi 15 juillet. Dès le mercredi 19 août, à l'horaire habituel, il sera de retour afin de vous préparer de délicieuses pizzas. | *cm*

La nuit, la vraie

Le Conseil municipal a fixé les dates du test d'extinction nocturne de l'éclairage public, qui sera mené à La Heutte pour toute la commune. C'est en octobre et en novembre prochains que les candélabres s'éteindront chaque nuit dès le dernier train et jusqu'au premier du matin. Cet essai, et les réactions qu'il suscitera auprès de la population, permettront de prendre ensuite une décision quant à une éventuelle extinction sur l'ensemble du territoire communal.

Rappelons qu'un tel test était prévu à Péry également; il y a été renoncé pour des questions de difficulté technique et donc de coûts excessifs. | *cm*

Déchets: des amendes

Suite à la découverte de plusieurs sacs à ordures ménagères le lundi matin dans les rues, alors que la tournée ad hoc se déroule le jeudi, les autorités municipales ont infligé des amendes administratives aux auteurs de ces dépôts.

Avec l'utilisation de conteneurs semi-enterrés, accessibles en tout temps, on évitera notamment ces dépôts très dommageables aussi bien pour l'hygiène que pour l'image de la commune. Les habitants concernés pourront déverser leurs sacs consignés quotidiennement, sans risque pour leur porte-monnaie... | *cm*

Les vacances de l'administration

L'administration municipale demeurera fermée du lundi 20 juillet au vendredi 7 août y compris.

Durant cette période, les cas urgents seront soumis au maire, Claude Nussbaumer, au 079 251 34 48.

A signaler que les chantiers routiers de la commune s'arrêteront durant ces vacances; il est possible par contre que des travaux se poursuivent sur le front du chauffage à distance. | *cm*

Concours de chiens

Le Conseil municipal a répondu favorablement à la société cynologique qui souhaitait organiser un concours officiel CTUS (Commission technique pour chiens d'utilité et de sport), sur l'ancien terrain de football de La Heutte, le 14 août prochain. Il lui est également autorisé de mettre sur pied des séances préparatoires d'entraînement, les 7 et 8 août au même endroit. Cette compétition réunira au maximum cinq conducteurs et leurs animaux, ce qui ne pose donc aucun problème sanitaire. | *cm*

Réclame

CARROSSERIE SUISSE
Carrosserie MONT-SOLEIL SARL
Eric Pierre
Carrosserie - Peinture
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Pare-brise
2610 Saint-Amier
Tél 032 941 49 41
Motel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluwin.ch

1^{er} Août: pas d'externes!

Les autorités municipales soulignent ici que les festivités locales organisées pour marquer le 1^{er} Août, dont le contenu n'est pas encore tout à fait défini, s'adressent exclusivement aux habitants de La Heutte et de Péry. Les personnes provenant de l'extérieur n'y seront pas admises, pour d'évidentes raisons de précaution sanitaire. Le discours de circonstance sera prononcé par la conseillère municipale Nadia Keller et le maire, Claude Nussbaumer, sera de la partie. Pour le reste, la population sera avertie en temps voulu. | *cm*

Profitons de cet été particulier pour mettre le cap sur les hauteurs du Vallon

Une envie de hauteur et d'air frais doublée d'une grosse faim de produits typiques authentiques? Mettez donc le cap sur l'un de nos sommets et régalez-vous dans une auberge de montagne. Qu'elles se disent métairies, buvettes ou restaurants, toutes ont à cœur de soigner un accueil chaleureux et de servir de délectables repas. Elles sont prêtes à vous accueillir dans les strictes règles de distanciation et d'hygiène établies pour ne vous faire courir aucun risque.

Pour rallier ces lieux de convivialité pure, la force du mollet est évidemment la plus saine, à pieds comme à VTT, le moteur d'un véhicule étant par contre nettement moins fatiguant. Mais chacun y

trouvera son bonheur et les possibilités sont innombrables, adaptées à tous, quels que soient son âge, sa mobilité, sa famille, etc.

Les délices servis sur nos hauteurs valent le détour, incontestablement, de goûteux jambons en fumants roestis, de délectable fondue en juteuses viandes de toutes sortes, de meringue noyée d'une incomparable crème épaisse en alléchante glace maison...

Les plus beaux étés ne se vivent pas forcément au bord de la mer ou dans les Alpes: essayez donc de sillonner nos montagnes en visitant leurs accueillantes auberges! Retrouvez-y un air de vacances et profitez-en pleinement.

Plus que jamais, ces auberges ont besoin de vous!

Métairie



Famille Christophe & Isabelle Kämpf
Tél. 032 944 12 24 - 2608 Courtelary

Spécialités campagnardes
Belle terrasse
Grange à disposition
pour mariage, anniversaire, etc.

Brunch, dimanche 20 septembre
Sanglier à la broche, dimanche 4 octobre
(sur réservation)

LA BRAGARDE

DU COUVENT

Auberge

Les Prés-d'Orvin Ski Club Bienne
Beat Wüthrich - 032 322 49 69
Lundi et mardi fermé



La métairie
authentique
et familiale...

Ouvert toute l'année!

Spécialités: fondue + croûte au fromage
roestis avec beau choix de viande + plats froids

Famille Lino et Mary Zerbin 2534 Les Prés-d'Orvin
T 032 489 19 55 • M 079 406 89 58 • www.metairiedegleresse.ch

Fermé mardi, mercredi et jeudi



Métairie-Restaurant Jobert
Famille Aline Bühler

2534 Les Prés-d'Orvin | tél. 032 489 19 12
www.metairiedejobert.ch

Réservation souhaitée | Fermé le mardi et le mercredi

Chalet Mont-Crosin

Hôtel - Restaurant

Mont-Crosin 65, 2610 Mont-Crosin
Tél.: +41 (0)32 944 15 64
www.chalet-montcrosin.ch
info@chalet-montcrosin.ch

Restaurant

Hotel

Events

Familles

Randonneurs

Bike et vélo

La Petite Douanne Twannbergli



Fermé le 17 juillet dès 17h
et le 18 juillet toute la journée

Famille Daniel Bühler
2608 Montagne de Courtelary - Alt. 1302 m
T 032 944 12 37



Journées spéciales Programme 2020

Vendredi 17 juillet	Gigot d'agneau
Dimanche 19 juillet	Fête de la mi-été
Vendredi 24 juillet	Filet mignon morilles
Samedi 1 ^{er} août	Brunch 10 h-14 h avec 3 buffets
Vendredi 7 août	Rosbif frites maison
Dimanche 9 août	Jambon rôsti
Vendredi 14 août	Langue de bœuf
Vendredi 21 août	Tête de veau + tripes
Vendredi 28 août	Daube / Saure Mocke
Dimanche 30 août	Jambon rôsti
Vendredi 4 septembre	Filet mignon bolets
Vendredi 11 septembre	Langue de bœuf

Tous les dimanches hors programme:
plat bernois

Prière de réserver, places limitées • Fermé le lundi
Famille Marcel Bühler



Belle terrasse
et grande place de jeux
pour les enfants

Spécialités campagnardes
Joli choix de menus
pour vos rencontres et fêtes de famille
Viandes fumées de fabrication maison

Fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi.

Famille Christelle & Denis Lécho-Bürgi
Les Prés-de-Cortèbert / 2607 Cortèbert / 032 489 19 24
restaurant@lacuisiniere.ch / www.lacuisiniere.ch



Métairie de Plagne

Famille Seiler
Montagne de Romont, 2536 Plagne
seiler.plagne@gmail.com
032 489 22 16

Par mauvais temps,
cuisine uniquement sur réservation
Bei schlechtem Wetter,
Essen nur auf Reservation

Cuisine campagnarde
Repas pour groupe sur demande
On se réjouit de votre visite!

métairie pierrefeu.

Famille Alex Oppliger - Tél. 032 489 19 51



Se recommande pour ses plats campagnards

Notre spécialité chaque 1^{er} week-end du mois

langue de bœuf

21 juillet, 11 août, 15 septembre

tête de veau.

Prière de réserver

Fermé le mercredi dès 14 heures et le jeudi



La Suisse a besoin d'énergie éolienne, souligne la Confédération

Vive le vent d'hiver! explique la nécessité d'exploiter l'éolien, en Suisse aussi, et rapidement

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), par son programme SuisseEnergie, vient de publier une nouvelle brochure consacrée à l'énergie éolienne. Intitulée *Vive le vent d'hiver!*, elle explique clairement pourquoi notre pays a besoin aussi de l'énergie éolienne.

Nucléaire et charbon? Cela doit cesser

En quinze chapitres, les spécialistes de la Confédération démontrent le besoin vérifié de centrales éoliennes en terre helvétique. Stratégie énergétique 2050 et Accord de Paris obligent, la Suisse ne peut continuer à utiliser en moyenne quelque 40% d'énergie nucléaire, pour alimenter ses consommateurs en électricité. Elle ne peut pas davantage continuer à importer, en hiver, de grandes quantités d'électricité issue des centrales nucléaires françaises ou des centrales à charbon allemandes.

Les éoliennes présentent justement leur plus forte production (environ 70%) durant l'hiver. Les autres pays européens l'ont compris: l'éolien couvre 15% des besoins électriques de l'Union européenne, contre 0,2% des nôtres...

Plus avant, l'OFEN rappelle que les éoliennes sont adaptées à de nombreuses régions du pays, non sans mettre en exergue la centrale de Mont-Crosin.

Une hélice: un village ou 2500 voitures

Soulignant qu'une éolienne produit de l'électricité pour un village d'environ 4500 habi-

tants (soit la production de 40000 mètres carrés de panneaux solaires!), les auteurs ajoutent que la même machine permet d'alimenter 2500 voitures électriques parcourant chacune 15000 km par an.

Et les spécialistes de souligner que les grandes machines sont plus rationnelles et plus

est tout simplement impossible sans l'éolien. Ce dernier est en effet le complément parfait des productions solaire et hydraulique; ces dernières sont faibles en période hivernale (de novembre à février), soit durant la période exactement où les machines éoliennes produisent le plus fortement.

assommés contre des baies vitrées!

Le climat en a besoin!

La lutte contre le changement climatique est une priorité urgente, nul ne doit l'ignorer. Urgente pour les humains comme pour les autres espèces vivantes. Or cette lutte implique des économies d'énergie, certes, mais également l'abandon des hydrocarbures pour une énergie plus propre, dans les domaines du chauffage et des transports particulièrement. Or les pompes à chaleur et les voitures électriques sont des consommateurs en toute saison, les premières en hiver particulièrement, lorsque la production éolienne est la plus forte; la lutte contre les émissions de CO₂ passe donc de manière incontournable par l'éolien aussi.

L'OFEN insiste également sur l'excellent écobilan des éoliennes, dont l'énergie grise est compensée après six mois de fonctionnement. Seule l'hydroélectricité fait mieux, mais son potentiel de développement est extrêmement mince en Suisse.

Rien à craindre pour l'immobilier

Parmi d'autres informations importantes et pointues, l'OFEN cite les résultats d'une étude confiée à une société de conseil indépendante, laquelle révèle que le marché immobilier ne subit aucune modification liée à un parc éolien existant ou en projet. Cette étude s'est penchée sur les biens sis dans un rayon de dix kilomètres autour des hélices. | *cm*

L'énergie éolienne est un complément idéal aux énergies solaire et hydraulique.

Les deux tiers de la production électrique éolienne sont générés en hiver. C'est à cette période-là que nous utilisons le plus d'énergie pour le chauffage et pour l'éclairage. Quant aux centrales solaires et hydroélectriques, elles sont particulièrement productives du printemps à l'automne.

En combinant les énergies éolienne, solaire et hydraulique, nous pouvons couvrir nos besoins en électricité de façon autonome et locale, sans émissions de CO₂.



écologiques que les petites, en ajoutant que plus leurs pales sont longues, plus elles tournent lentement et donc paisiblement.

Quant à l'émission sonore d'une éolienne actuelle, l'OFEN précise qu'elle se situe entre une conversation et le bruit ambiant d'une bibliothèque. Le bruit mesuré dans un bureau standard dépasse clairement celui d'une hélice!

Le parfait complément du solaire

Un approvisionnement en électricité local, sûr et propre,

Rappelant que les trois quarts de nos oiseaux nicheurs sont menacés par le changement climatique, les ornithologues eux-mêmes privilégient l'énergie éolienne; en soulignant que dans notre pays, ces machines sont respectueuses de la faune ailée, grâce à des législations et des études poussées. Les accidents sont maintenus à un niveau très bas, par des placements réfléchis et des mises à l'arrêt ciblées. On est loin, très loin, des deux millions d'oiseaux tués chaque année par des chats domestiques, ou d'autres millions

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS

Bureau de vote

Pour le scrutin fédéral du 27 septembre prochain, le bureau de vote local a été constitué comme suit: président, Cyril Froidevaux; secrétaire, Chloé Vorpe; membres, Marine Vorpe, Caroline Vuillaume, Nicolas Ehrmann, Cédric De Souza Nitu, Laurentin Docourt; suppléants, Danielle Wäcker, Claire-Lise Weibel, Olivier Dornbierer, Thierry Demierre. | *cm*

Les vacances administratives

Le bureau municipal demeurera fermé, pour les vacances estivales, du lundi 27 juillet au vendredi 7 août y compris. La réouverture interviendra le lundi 10 août; les horaires appliqués seront spécifiés sur le site internet de la commune, qui seront adaptés notamment à l'évolution de la crise sanitaire. | *cm*

Don

Le Conseil municipal a décidé, durant sa dernière séance en date, d'attribuer un don de cent francs à la Fondation Digger, qui œuvre dans le déminage humanitaire et est dirigée par un de ses citoyens. | *cm*

Les repas des Moussaillons peut-être cuisinés sur place

Depuis octobre 2018, soit très exactement au moment où l'institution est passée sous la responsabilité communale, CHEZ Camille Bloch livrait les repas consommés par les enfants et le personnel de la crèche Les Moussaillons. Or le 29 juin dernier, la Commune a reçu un courrier de cette entreprise, lui annonçant qu'elle n'assurerait plus ce service en suite du 4 juillet.

La crèche n'appliquant pas le régime des vacances scolaires, il a fallu trouver, dans l'urgence, une solution pour assurer les repas des enfants jusqu'aux vacances de l'institution, soit jusqu'au 24 juillet prochain y compris.

Cuisinier engagé

Un cuisinier professionnel a été engagé, sur contrat à durée déterminée, pour assurer la confection de



ces repas. Et au terme de la deuxième semaine sous ce régime intérimaire, les retours sont aujourd'hui unanimement positifs, qu'ils émanent du personnel, des enfants ou de leurs parents.

Dès lors, en étudiant présentement l'organisation qui sera appliquée depuis la rentrée du 10 août prochain, le Conseil municipal continue à s'attacher à confectionner les repas à l'interne.

De qualité

Quoi qu'il en soit de la décision définitive des autorités municipales, les parents des enfants inscrits pour août, ainsi que le personnel de la crèche, seront informés immédiatement et en priorité.

Il va bien évidemment de soi qu'en concertation avec la direction et les éducatrices, le Conseil municipal continue à s'attacher, en tout temps et en priorité, à proposer dans l'institution une alimentation saine et appropriée. | *cm*

Sacs consignés: le choix s'élargit

Dès aujourd'hui vendredi, le choix s'élargit sensiblement, en matière de sacs à ordures ménagères consignés, vendus dans les commerces de la commune. Voyons plutôt:

Auprès du magasin Denner, on trouve désormais des sacs de 35 litres, mais également des sacs de 17 litres.

Le commerce Chez Jean-Pierre propose pour sa part trois sortes de rouleaux de sacs: 35 litres, 17 litres et 110 litres. De surcroît, histoire de faciliter l'élimination ponctuelle de déchets relativement volumineux, la boulangerie-alimentation met également en vente des sacs de 110 litres à la pièce. | *cm*

Avis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances: le vendredi 14 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 9 août

Bel été à tous!

AVIS MORTUAIRE



Vous m'avez tant donné et tant aimée que je pars en paix.

Moi j'aime ceux qui m'aiment, et ceux qui me recherchent me trouvent.
Proverbes 8.17

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
Georges-Eric et Josée Jenzer-Auberson avec Mélanie, Pascal, Nathalie et Jimmy Maradan-Jenzer avec William
Barbara et Denis Kaltenrieder-Jenzer
Nicolas et Aurélie Kaltenrieder-Tellenbach avec Wendy, Jeff Michaël et Marie-Hélène
Tiphaine et Fabien Bühler-Kaltenrieder † Zoé
Rolf Jenzer avec Raphaël, Ludovic et Alexia, Valentin, Joanne et Guy
Daniel et Irina Jenzer avec Alexandre, Valérie Gérard Jenzer
André et Nadia Jenzer-Channaux avec Chloé et Marc, Thomas

Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs
Bernhard et Liane Czenskowsky et famille
Wolfgang et Marianne Czenskowsky et famille
Reinhard et Edith Czenskowsky et famille
† Babette et † Harry Rudolf-Czenskowsky et famille
Horst et Walburg Hansemann-Czenskowsky et famille
Brigitte et † Werner Seidel-Czenskowsky et famille
Doris Wollborn-Czenskowsky et famille

ainsi que les familles parentes, alliées et amies en Suisse et en Allemagne ont la tristesse de faire part du décès de

Madame

Gerda Jenzer-Czenskowsky

qui s'est endormie paisiblement dans sa 85^e année.

2610 Saint-Imier, le 11 juillet 2020

La cérémonie a eu lieu le 15 juillet au temple de Courtelary.

Adresse de la famille: Jenzer Georges-Eric, rue du Bugnon 1, 2316 Les Ponts-de-Martel

Un grand merci à tout le personnel du Home Les Lauriers à Saint-Imier pour son dévouement et sa gentillesse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

REMERCIEMENTS



Monsieur Francis Miserez

Le malheur de l'avoir perdu ne doit pas faire oublier le bonheur de l'avoir connu.

Que chacun de vous qui avez partagé des moments de vie et qui vous êtes associés à notre peine soit remercié de tout cœur.

Sa famille et ses amis

Saint-Imier, juillet 2020

IN MEMORIAM

Jean-Pierre Devinenti

Membre d'honneur du Corps de Musique de Saint-Imier

La musique rend la mémoire éternelle

En pensée avec son fils Silvio et sa petite-fille Silvie, membres actifs



COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



CHEZ CAMILLE BLOCH ET JURA BERNOIS TOURISME

Une jeune équipe très motivée à la tête du Café communal

Sur proposition de la commission ad hoc, le Conseil municipal a pu signer lundi le contrat liant la Municipalité avec la tenancière du Café communal qui ouvrira ses portes d'ici quelques mois. Les élus sont particulièrement heureux de pouvoir annoncer l'engagement de jeunes professionnelles très motivées, dont le projet est très réjouissant pour la vie sociale et culturelle de notre localité.

Un duo du Vallon

Laura Risse, de Cortébert, a imaginé le projet qui l'a emporté devant la commission formée pour effectuer le choix du ou de la tenancière, et dont on rappellera qu'elle réunissait Jean-Luc Pittet, cuisinier et restaurateur très réputé, Denise Augsburger, conseillère municipale, Françoise Wagnière, secrétaire municipale, et Gérard Py, maire.

A bientôt 28 ans, Laura Risse possède déjà une bonne expérience dans l'organisation d'événements. Avec Alicia Vernez, une amie de Corgémont engagée comme cuisinière, elle entend bien mettre cette expérience à profit pour faire vivre le café local et y intéresser la population de Cormoret et des alentours.

Sa connaissance du Vallon permettra à ce duo féminin de répondre de près aux attentes



Les travaux de construction du Café communal avancent bien

des habitants de toutes générations.

Terroir et ouverture

Avec l'envie d'une ouverture assurée six jours sur sept, à travers des menus de midi, ainsi qu'une petite carte le soir, Laura Risse entend mettre en avant les produits du terroir régional,

dans des recettes simples, mais attractives, de la cuisine familiale saine et appétissante.

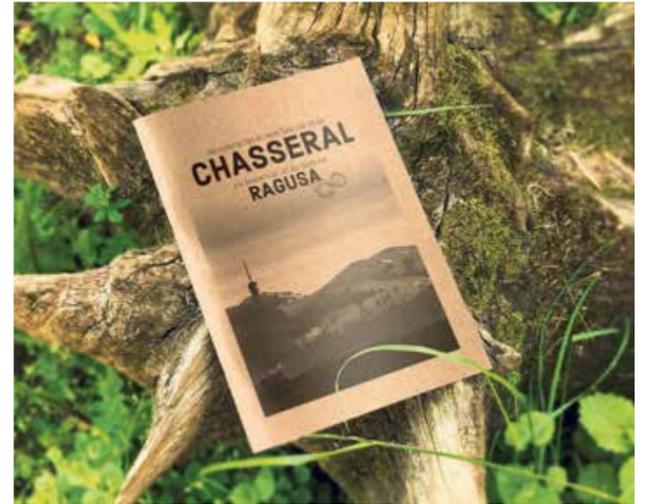
En parallèle, la jeune gérante projette de mettre sur pied un programme d'animations régulières, en collaboration étroite avec la Municipalité notamment. Ateliers, conférences, soirées à thèmes, tous doublés

d'offres culinaires, jalonnent donc la vie du café communal.

Mais de tous ces détails alléchants et attractifs, on parlera évidemment en temps voulu! Laissons au duo engagé lundi le temps de peaufiner le projet, d'ici l'ouverture prévue en fin d'année ou au début de la prochaine. | *cm*

Des idées de voyage au Pays de Chasseral

CHEZ Camille Bloch, Jura bernois Tourisme et 18 partenaires éditent un Carnet de voyage pour l'été et l'automne 2020



Le carnet de voyage, un nouvel outil de promotion très complet

Tiré à 60 000 exemplaires, en deux langues, français et allemand, ce nouveau document touristique *Mon voyage au Pays de Chasseral à la découverte du Ragusa* permet de bénéficier de bénéfices exclusifs chez ces partenaires régionaux. Il se veut ludique avec des anecdotes, des jeux, sous forme de carnet de voyage, idéal pour les familles qui passeront leurs vacances dans la région du Jura bernois. Il sera valable du 11 juillet au 31 octobre.

De plus, les partenaires ont aussi mis en place un grand concours avec plus de 3000 francs de lot. Il est disponible gratuitement pour les visiteurs individuels chez les partenaires présents dans le carnet et dans les offices de tourisme de Jura bernois Tourisme à Moutier, Saint-Imier et La Neuveville. Il sera aussi distribué prochainement dans les hébergements du Jura bernois.

Une diffusion plus ciblée sera organisée d'ici quelque temps dans certaines villes plus éloignées de notre région, notamment Berne, Bâle et Lausanne.

Réactifs suite aux diverses fermetures des prestations touristiques en lien avec la pandémie, CHEZ Camille Bloch et Jura bernois Tourisme se sont lancés dans cette aventure fin mai pour cette première édition du carnet de voyage au Pays de Chasseral qui en appellera peut-être d'autres.

Les deux entités se sont fortement impliquées dans ce projet pour plusieurs raisons:

- La volonté d'offrir un petit souvenir aux personnes séjournant dans le Jura bernois.

- La volonté de mettre en avant des prestations touristiques. En effet, les partenaires ont été fermés durant de longues

semaines et ils se réjouissent d'accueillir de nouveau des visiteurs cet été et cet automne.

- La mise en place d'un partenariat entre des institutions publiques et des partenaires privés.

- Le souhait de faire circuler les visiteurs entre les diverses activités touristiques sur l'ensemble du territoire du Jura bernois.

- La volonté de tester l'idée du carnet de voyage et de proposer une communication novatrice dans la région.

Ce nouvel outil de promotion complète donc parfaitement les diverses actions de communication déjà entreprises par CHEZ Camille Bloch et Jura bernois Tourisme. | *lb et gd*

Fête de quartier: prudence s.v.p.

La pandémie de coronavirus est certes fort bien gérée dans notre pays, mais elle n'est surtout pas derrière nous. Pour preuves, les 9 nouveaux cas qui étaient signalés dimanche dans le canton, ainsi que le cas enregistré lundi matin, portant

à 1992 les malades détectés en terre bernoise.

Il est dès lors évident que seule la plus grande vigilance permettra d'éviter une nouvelle flambée de ce Covid-19. La prudence est tout particulièrement de mise lors de rencontres

diverses, où l'esprit festif fait oublier certains gestes importants.

Aussi la Municipalité exhorte-t-elle tous les habitants du village à respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, notamment dans le cas de fêtes de quartiers ou de rues. Toutes les mesures doivent être prises pour que ces moments de joie ne tournent pas au vinaigre ultérieurement.

Au besoin, la Commune se tient à disposition de toute personne intéressée, organisatrice ou participante à une manifestation locale, pour lui dispenser les informations nécessaires.

Merci à tous pour votre prudence, qui permet de préserver la santé de chacun. | *cm*

Petit permis de construire

Après les formalités d'usage, un petit permis de construire a été accordé à Maryvonne Tessier pour la démolition d'un hangar et l'aménagement d'une cabane de jardin non chauffée au chemin du Torrent 2, parcelle 170, zone H 2. | *cm*

Administration fermée

L'administration communale demeurera fermée, pour les vacances estivales, du lundi 20 juillet au vendredi 7 août inclus. La semaine suivant ces relâches, à savoir du 10 au 14 août, l'horaire d'ouverture sera réduit; les citoyens seront en effet reçus exclusivement le mardi et le jeudi, de 9h30 à 11h45.

En cas d'urgence, on se référera aux instructions enregistrées sur le répondeur automatique de l'administration, au 032 944 15 13.

Le personnel administratif de la commune souhaite un très bel été à tous les habitants de Cormoret. | *cm*

1^{er} Août: fête annulée!

Le Club des jodleurs Echo de la Doux et la Municipalité ont décidé d'annuler la traditionnelle manifestation organisée habituellement pour marquer la Fête nationale dans la commune.

En effet, la pandémie de Covid-19 et son lot de contraintes, en termes de protection des personnes et de responsabilités qui lui sont liées, auront eu raison de leur motivation.

Les organisateurs remercient chacun de respecter, à cette occasion patriotique comme aux autres, toutes les prescriptions dictées par la situation sanitaire. | *cm*

CORMORET

CormoAtlas

Vide-greniers, grillades et plat marocain

L'association humanitaire CormoAtlas, après une année de relâche (2019), a décidé d'organiser, cette année, son 8^e vide-greniers le dimanche 16 août.

L'intégralité du bénéfice de la manifestation sera dédié au soutien financier de la deuxième phase de construction de l'internat au Moyen-Atlas marocain.

Conditions

La pandémie actuelle nous impose quelques restrictions. Nous avons dû réduire à environ 20 le nombre de stands et un parcours sera prévu afin d'éviter au maximum le contact trop étroit entre les visiteurs. Les exposants seront également installés de façon à respecter les dispositions qui seront en vigueur à la date du 16 août. Le vide-greniers se déroulera sous

deux conditions: une bonne météo et l'absence d'une deuxième phase de la pandémie ou de nouvelles directives cantonales ou fédérales la concernant.

Exposants

Ayant déjà reçu suffisamment d'inscriptions, les organisateurs ne peuvent plus en accepter de nouvelles.

Lieu de la manifestation

Le vide-greniers se déroulera, comme à son habitude, de 9h à 18h dans le préau de l'école de Cormoret (Cour à Moret). les organisateurs demandent aux exposants, dans la mesure du possible, de s'équiper d'un parasol ou autre protection.

Cantine

L'association CormoAtlas proposera, outre les grillades, un plat marocain (poulet au citron confit et accompagné-

ment). Pour des raisons d'organisation, l'association prie les personnes intéressées par ce plat marocain de bien vouloir s'inscrire (nombre de personnes) à l'adresse ci-dessous.

Confirmation/annulation de la manifestation

Une information concernant la tenue ou l'annulation de la manifestation paraîtra dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary du 14 août. En cas d'annulation, tous les exposants et toutes les personnes inscrites pour le plat marocain seront averties par téléphone. | *pg*

Dimanche 16 août, préau de l'école de Cormoret (Cour à Moret) de 9h à 18h
Inscriptions pour le plat marocain jusqu'au 10 août auprès de Philippe Gafner
032 944 13 19
ph.gafner@bluewin.ch

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Logo / Graphisme

Site internet

Campagne publicitaire

Création de stand

Multimédia

www.clin-d-oeil.net

Procès-verbal de l'assemblée communale

Assemblée communale du lundi 29 juin 2020 à la halle de gymnastique (rue des Pontins 15)

Président : Serge Rohrer
Secrétaire : Thierry Gerber

A 19 h 30, M. Rohrer, président des assemblées, ouvre la séance. Il salue les personnes présentes et constate que la convocation a été faite conformément aux dispositions contenues dans le règlement d'organisation communal.

M. Tschanz et M. Gonseth sont nommés scrutateurs.

On dénombre 63 citoyennes et citoyens sur un total de 630 ayant droit au vote, soit le 10 %.

Ordre du jour

1. Prendre connaissance et adopter le Plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges)
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de 240 000 pour la réalisation des travaux du Plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges)
3. Prendre connaissance et adopter le Plan d'aménagement des eaux du Bez (Combe-Grède) (PAE du Bez)
4. Passation et approbation des comptes communaux 2019
5. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois en acceptant le transfert de l'organe de conduite à l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B)
6. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'acquisition des parcelles N° 33, située rue des Pontins 3 et N° 34, située rue des Pontins 1
7. Prendre connaissance du décompte final relatif aux travaux de « Réduction des eaux claires parasites (ECP) et au remplacement des conduites d'alimentation et d'épuration de l'eau ». Route cantonale (entre le pont de la Suze au centre du village et la limite de territoire avec la commune de Saint-Imier)
8. Informations sur le chauffage à distance
9. Divers et imprévus

M. Rohrer salue la présence de M. Rindlisbacher et M. Beck du bureau ATB, de M. Duttli de l'Office des ponts et chaussées et de M. Brossard du bureau Natura à cette assemblée pour présenter les points un et trois de l'ordre du jour et répondre aux questions.

1. Prendre connaissance et adopter le Plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges)

M. Rohrer indique que le rapport et les plans pouvaient être consultés avant l'assemblée et donne la parole à M. Vuitel pour présenter ce point.

M. Vuitel explique qu'il s'agit du ruisseau situé à l'ouest du village, aux abords de l'usine ETA (Omega) et qui rejoint la Suze sur la parcelle de M. Maeder. Il donne la parole au bureau ATB en les remerciant vivement pour le travail réalisé et l'explication détaillée du projet.

Une explication détaillée est présentée selon l'ordre du jour suivant :

Etat des lieux, présentation du projet, procédure, coûts, questions et vote. Il y aura deux votes ce soir, celui du plan d'aménagement des eaux (PAE) et, en cas d'acceptation de ce dernier, le vote concernant le crédit.

Etat des lieux

Un bref état des lieux est présenté ainsi que la carte des dangers du village. Le bassin versant a été défini ainsi que la taille de l'aménagement (400 m) qui part de la frontière avec Saint-Imier, traverse la voie CFF, la rue J.-R. Fiechter, la route cantonale et aboutit à la Suze. L'état des lieux mentionne des inondations fréquentes en raison d'une capacité limitée. La mise en conformité de ce ruisseau a commencé par une première étape à proximité de la rue J.-R. Fiechter : le bureau Natura a suivi des travaux pour une remise à ciel ouvert naturelle.

De nouveaux drainages ainsi que des raccordements d'eau pluviale sont également prévus. Des petits travaux ponctuels ont aussi été réalisés dans le cadre des travaux en lien avec le chauffage à distance et la mise en séparatif avec la route cantonale a également été réalisée en 2018. Des débits sont présentés en tenant compte des crues qui se présentent tous les 30 ans avec un débit de 500 litres par seconde, 100 ans avec un débit de 900 litres par seconde et 300 ans avec un débit de 1050 litres par seconde. Sur la carte des dangers, établie pour toutes les communes du val, ce ruisseau est classé en catégorie bleue qui est moyennement à risque. Ce projet doit respecter différentes bases légales qui ne sont pas énumérées ce soir et a été établi sur une crue susceptible d'apparaître tous les 100 ans. Dès lors, les problèmes actuels sont une sous-capacité aux points suivants : sous les voies CFF, sous la route cantonale et aux berges. Un élément très important dans l'aménagement de ce ruisseau est qu'il doit être remis à ciel ouvert. Il y a des exigences de revitalisation, de remise à l'état naturel ainsi que de respect de la faune. Les mesures globales de ce projet sont l'augmentation de la capacité du cours d'eau et de la biodiversité, la gestion des cas de surcharge et l'élimination, en finalité, des zones bleues et jaunes de la carte des dangers. Ce dernier point présente plusieurs avantages pour la commune, par exemple, des terrains pourraient redevenir constructibles et des bâtiments pourraient bénéficier d'une plus-value puisqu'ils ne seraient plus dans une zone de dangers naturels.

Le projet

Est présenté selon le plan d'aménagement à l'aide de plusieurs modélisations. Le secteur central qui va de la rue J.-R. Fiechter à la route cantonale comporte un certain nombre de travaux et plus particulièrement des remises à ciel ouvert. Le béton est en principe interdit. La traversée de la route cantonale est prévue avec un pousse-tube afin d'éviter de rouvrir la route cantonale.

Procédure

Ce soir, il s'agit d'accepter le plan d'aménagement ainsi que le crédit. Plusieurs étapes ont permis d'arriver à cette soirée dont la dernière qui était le dépôt public, du 8 mai au 8 juin dernier, et qui n'a fait l'objet d'aucune opposition. En cas d'acceptation du plan et du crédit, les travaux pourraient débuter en septembre 2020.

Coûts

M. Habegger prend la parole pour donner ce point. Le coût total pour ce projet se monte à 920 000. Une grande partie est prise en charge par le canton et la confédération à raison de 400 000. De plus, l'office des ponts et chaussées prendra la part concernant la traversée de la route cantonale d'un montant de 280 000. La part restant à la charge de la commune est de 240 000 (26 %) et est de la compétence de l'assemblée de ce soir. Le conseil municipal espère encore une subvention du fonds de régénération des eaux qui doit encore se prononcer sur cette demande.

M. Rohrer ouvre la discussion, personne ne prend la parole.

Au vote, ce point est accepté par 37 voix, 0 opposition et 26 abstentions.

2. Discuter et voter un crédit d'engagement de 240 000 francs pour la réalisation des travaux du Plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges)

M. Rohrer ouvre la discussion.

Quelques citoyennes et citoyens prennent la parole afin d'obtenir quelques compléments d'information selon le résumé suivant :

– Est-ce que la relation entre le coût des travaux et les dégâts occasionnés par une crue centennale a été évaluée et si oui, l'engagement de ce crédit en vaut-il la peine ?

Une réponse précise ne peut pas être donnée. Cependant, il ne s'agit pas seulement de protection contre les crues, mais également d'une revitalisation du cours d'eau. Un autre élément important est de supprimer les zones de dangers naturels, car bénéfiques pour les riverains. Ce projet, qui est largement subventionné, fait montre d'une certaine qualité, car le canton ne subventionnerait pas un projet qui ne soit pas viable. Pour un projet comme celui-ci, le rapport coût des dommages – coût des aménagements doit être supérieur à 1, ce qui est le cas ici. Cela signifie que le montant des dégâts serait d'au moins 900 000.

– Qu'en est-il des soins pour le futur ruisseau au niveau du fonctionnement et de l'entretien, et devons-nous engager du personnel supplémentaire pour s'en occuper ?

Les frais d'entretien seront communaux, mais subventionnés à hauteur de 33 % par le canton pour les entretiens majeurs. Les premières années, il ne devrait pas y avoir beaucoup à faire et les voyers seront engagés pour effectuer les travaux ponctuels. Pour comparaison, le coût d'entretien de la Suze est compté à 4 francs le mètre courant, donc si on compare les deux cours d'eau, on peut estimer les coûts d'entretien entre 1 et 2 francs le mètre courant, cela représente environ 800 francs par année.

– En cas de non-entretien, quelles sont les autorités de surveillance et qui en est responsable ?

La commune est responsable de l'entretien de ces cours d'eau. Les riverains peuvent également se manifester en cas de lacunes.

Au vote, ce point est accepté par 31 voix, 0 opposition et 32 abstentions.

3. Prendre connaissance et adopter le Plan d'aménagement des eaux du Bez (Combe-Grède) (PAE du Bez)

M. Rohrer donne la parole à M. Vuitel.

M. Vuitel introduit ce point sensible qui a généré beaucoup de travail et de discussions avec les riverains et donne la parole au bureau ATB pour la présentation détaillée du projet.

M. Beck prend la parole et donne des explications sur le cours d'eau du ruisseau du Bez. Il rappelle qu'une séance de présentation du projet a eu lieu. Il montre plusieurs séquences vidéo sur les inondations de 2018. Il présente la carte des dangers et constate que les événements conséquents ont tendance à se réaliser de plus en plus souvent. Le cours d'eau a été étudié afin de déterminer quels sont les problèmes réguliers. Il présente un historique des inondations avec des témoignages de riverains. Lors des inondations de 2018, environ 6 m³ d'eau par seconde sont descendus par ce ruisseau. Il présente également les mesures de revitalisation du cours d'eau en fonction du danger. Plusieurs modèles ont été étudiés au niveau des débits, mais ils ont dû les revoir, car jugés trop élevés. Une crue de 30 ans compte un débit compris entre 5,3 et 10 m³ par seconde, une crue de 100 ans un débit compris entre 6,4 et 15 m³ et une crue de 300 ans un débit compris entre 7,4 et 18 m³ par seconde. Une crue extrême pourrait amener un débit compris entre 9,6 et 23 m³ par seconde. Le dimensionnement du ruisseau a été calculé pour une crue comptant un débit d'environ 8 m³ par seconde contre 15 m³ initialement. Des simulations hydrauliques ont été réalisées afin de confirmer ces calculs.

M. Rindlisbacher présente les six secteurs du projet. Le début des travaux concernerait la Suze et la rue de la Vignette. Les principaux critères seraient une remise à ciel ouvert maximale et un passage des rues et des routes en souterrain. Une coupe montre le gabarit qui est de 5 m de large et 3 m 40 de haut. Le passage de la route cantonale est prévu avec un voûtage capable de supporter la charge d'une telle route. Depuis la route cantonale en direction de la rue de la Combe-Grède, le ruisseau

empruntera le tracé actuel moyennant un élargissement de l'ouvrage. Des travaux assez importants concernent la partie en amont, après la rue de la Combe-Grède. Il y a eu d'énormes contraintes, mais en affinant les calculs, la profondeur, prévue à plus de 3 m initialement, a pu être ramenée à 2 m 85 avec un volume de 8 m³ à la seconde. Une attention particulière a été portée aux différentes demandes des riverains afin de satisfaire au maximum leurs exigences. L'ouvrage se compose d'une succession de canaux et de mises à ciel ouvert, certains secteurs sont complexes, car il faut tenir compte des canalisation des eaux usées et d'eau potable, entre autres. Des mesures seront prises afin d'éviter des dégâts provoqués par le chantier et garantir une remise en état. Concernant le secteur 4, en amont du village, des étangs seront créés et une succession de butées en remblais, de murs, de galeries et de terrains sera aménagée afin de canaliser les eaux. La route de la Combe-Grède sera fermée à certains moments afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions. En direction des vergers, les contraintes deviennent tout autre, car il s'agit d'une revitalisation à ciel ouvert qui privilégiera au maximum la nature en délaissant les canaux et le béton.

M. Brossard présente le secteur 5, du Cocon jusqu'à la place de pique-nique, qui représente également un grand travail de revitalisation. Il est prévu d'utiliser le tracé naturel autant que possible ou, à défaut, de le reconstituer. Tous ces travaux ont été discutés en étroite collaboration avec les propriétaires des terrains. Il est prévu de maintenir la végétation sur la rive gauche et d'élargir le cours d'eau à 4 m au lieu de 1 m 50 actuellement. On permet ainsi à l'eau de serpenter légèrement l'écoulement afin que celui-ci soit harmonieux. Il montre quelques photos d'aménagements possibles avec la technique du génie végétal. Aménagement complété par la création de petits étangs qui seront alimentés par un prélèvement sur le cours d'eau, mais seront par la suite autonomes.

M. Beck présente le secteur 6, depuis la place de pique-nique en direction de la Combe-Grède. Le projet initial était de bloquer les sédiments en amont par des barrages comme par le passé. Le canton a demandé de revoir cette partie du projet de façon à permettre aux sédiments de transiter jusqu'à la Suze de manière autonome, ceci afin de créer et préserver la microfaune du ruisseau du Bez et de la Suze. La gestion des alluvions est présentée et expliquée. Plusieurs dépotoirs à alluvions sont prévus afin de limiter les risques de laves torrentielles.

M. Brossard explique que d'autres projets ont été imaginés puis abandonnés, comme ériger un barrage de 10 m de haut au bas de la Combe-Grède ou détourner le ruisseau afin qu'il ne passe plus par le village. Pour rappel, sur 5 oppositions au départ, 3 ont été réglées et d'autres séances de conciliation auront lieu si le plan est accepté ce soir.

M. Habegger présente la partie financière du projet. Il s'agit d'un montant conséquent de 4840 000 pour la réalisation de ces travaux. Le montant qui devra être supporté par la commune sera au maximum de 622 000, le reste étant subventionné. C'est ce montant qui sera soumis aux votations

cet automne. Il insiste sur le fait que ces aménagements apporteront une grande amélioration de la sécurité en cas d'orage, spécialement pour la rue de la Combe-Grède, le bas du village et la route cantonale. Les coûts par secteur sont : secteur 1, village aval, 1 018 000 – secteur 2, traversée de la route cantonale, 171 000 – secteur 3, entre le restaurant thaï et le Cocon, 1 052 000 – secteur 4, en amont du village, 798 000 – secteur 5, zone de revitalisation et création des étangs, 816 000 – secteur 6, place de pique-nique et Combe-Grède, comprenant les seuils et pièges, 985 000.

Le canton de Berne est généreux puisqu'il prendra en charge 78,9 % des coûts, à savoir 3 818 000. Reste à charge de la commune 21,1 %, soit 1 022 000 dont nous pourrions déduire une subvention de 150 000 pour le fond de régénération et une subvention de l'assurance La Mobilière de 250 000. Il reste ainsi à charge de la commune un montant maximum de 622 000, ce qui représente le 12,9 % du coût des travaux. Le conseil municipal ne manquera pas d'explorer toutes les demandes de subventionnement afin de diminuer au maximum la charge pour le citoyen. Le conseil municipal recommande vivement d'accepter ce projet important et vital pour la sécurité future des habitants et du patrimoine bâti.

M. Rohrer remercie les différents intervenants pour cette présentation. Il demande si une approche a été faite concernant les coûts d'entretien.

M. Brossard, en tant que biologiste, peut s'exprimer. Normalement, un entretien sera fait par les propriétaires des terrains comme déjà actuellement. Les coûts ne devraient pas être plus importants après qu'avant les travaux.

M. Rindlisbacher précise que le potentiel de dommage matériel a été calculé sur un montant d'un peu plus de 58 millions. Le projet est viable, car le ratio coût des dommages / coût des travaux est de 1,2. Il serait donc judicieux de réaliser un tel ouvrage.

M. Rohrer ouvre la discussion.

Quelques citoyennes et citoyens prennent la parole afin d'avoir quelques compléments d'information selon le résumé suivant :

– Quel a été le coût des dommages de la crue de 2018 ?

Environ 80 000 pour la réfection du sentier de la Combe-Grède et environ 50 000 pour le bas du ruisseau et le nettoyage du village. Ceci sans compter la réparation du mur et la repose de la fontaine au milieu de la rue de la Combe-Grède.

– Les coûts d'entretien sont perçus comme largement sous-évalués ; lorsqu'il faudra vider les barrages à alluvions, il ne sera certainement pas possible de confier ce travail aux voyers, ne faudra-t-il pas alors engager des entreprises externes avec de gros moyens ?

Dans le projet, un coût annuel de 30 000 est estimé pour l'entretien et, effectivement, ces travaux seront confiés à des entreprises de la région, mais le coût ne devrait pas être plus élevé qu'actuellement.

– Est-ce que l'AIB a été sollicitée étant donné qu'elle est l'un des grands bénéficiaires de ce projet ?

Le contrat signé entre La Mobilière et la commune municipale stipule qu'aucune autre assurance ne peut subventionner le projet du Bez et de ce fait, l'AIB n'a pas été approchée pour un éventuel subventionnement. ¹⁾

¹⁾ Suite à cette question et hors assemblée, le Conseil municipal s'est approché de la direction de La Mobilière à Berne. Selon celle-ci, l'AIB n'est pas considérée comme un assureur privé, mais comme un établissement cantonal. Un subventionnement éventuel de cette institution est donc envisageable. Dès lors, l'exécutif enverra une demande de subventionnement à l'AIB.

– Est-ce qu'un tuyau pour les eaux usées pourrait être posé à côté du canal, car plusieurs maisons ne sont pas raccordées, et cela permettrait de raccorder d'éventuelles toilettes publiques pour la place de pique-nique?

Effectivement, en parallèle à ces travaux, la route sera également rénovée et les canalisations seront remplacées. Toutes les maisons qui ne sont pas encore raccordées aux eaux usées auront l'obligation de le faire.

– Comment est-on arrivé au calcul de 8 m³ par seconde, car cela paraît également sous-évalué?

Il y a effectivement eu plusieurs scénarios en fonction des crues. Les débits ont été calculés par différents services et certains modèles suggéreraient plus d'eau, mais il a fallu faire ensuite une pondération et mettre en relation le coût et le bénéfice par rapport aux éventuels dégâts générés. Lors des crues de 2018, un débit de 6,5 m³ par seconde a été calculé. Il est clair que la protection maximale était visée, mais il a fallu trancher de manière rationnelle et c'est cette valeur qui a été retenue.

– Le propriétaire d'une entreprise sise à la rue de la Combe-Grède demande comment se passeront les travaux et souhaite savoir s'ils seront avertis afin d'informer leur clientèle des éventuels désagréments?

Ce sont des éléments qui ont déjà été discutés lors des soirées d'information. Malheureusement, il faudra trouver au cas par cas des aménagements avec les riverains. La planification sera établie bien à l'avance et la commune s'occupera de contacter les riverains.

– Comment les étangs seront-ils construits et le fond est-il déjà imperméable?

Une explication est donnée, il faudra probablement faire une étanchéité minérale sous forme de marne ou autre que l'on recouvrira ensuite avec une couche protectrice.

– Des informations sont demandées au sujet des dépotoirs qui n'étaient pas prévus initialement et sur la manière dont ils seront entretenus.

En principe, ils seront autorégulateurs et seront vidés uniquement lors d'une grande crue de 30 ou 100 ans.

– Etant donné qu'il y a encore des oppositions, ne serait-il pas mieux d'ajourner la votation de ce projet afin de trouver une solution avec tous les riverains?

Globalement, il est assez rare qu'un dossier soit étudié sous toutes ces coutures comme celui-ci. Un nombre très important de séances a eu lieu afin de discuter avec tous les acteurs

et de tenir compte au maximum des doléances de chacun.

– Est-ce qu'une solution sera trouvée avec les agriculteurs afin que les terres soient toujours accessibles et quel sera l'impact esthétique de l'ouvrage qui retiendra les bois à l'entrée de la Combe-Grède?

Lors des travaux, tous les propriétaires seront avertis et il sera tenu compte des besoins de chacun. Concernant les dimensions du barrage, celui-ci sera d'environ 6 m de large et la plus grande partie sera enterrée.

D'autres citoyens prennent la parole afin d'apporter leur soutien au projet et de féliciter le conseil municipal pour ce projet qu'ils qualifient d'excellent. D'autant plus que le prix final est d'environ un million de moins que le projet initial.

M. Rohrer précise que le dossier fait 270 pages, il est donc bien documenté et conséquent.

M^{me} Di Paolo n'est pas satisfaite du projet, car il aura un impact considérable sur leur terrasse qui se trouve au nord du bâtiment. Cette terrasse va disparaître au profit d'un canal en béton et elle ne se voit pas vivre avec un tel ouvrage sous ses fenêtres. Cependant, une partie de leurs demandes a été prise en compte et elle remercie le conseil municipal pour cela.

M. Habegger comprend leurs inquiétudes et reconnaît qu'ils sont très impactés par ce projet. Il rappelle que lors d'orages un événement grave peut à tout moment se produire. Le rôle du conseil municipal est de protéger la population. Ce projet date de 2013 et prendra encore quelques années. Les changements climatiques étant là, il craint que de tels phénomènes se présentent plus régulièrement. Cependant, le conseil municipal reste à leur disposition pour discuter.

Au vote, ce point est accepté par 33 voix, 19 oppositions et 11 abstentions.

A partir de ce point, l'effectif de l'assemblée passe à 56 citoyennes et citoyens;

4. Passation et approbation des comptes communaux 2019

M. Habegger prend la parole afin de présenter les comptes communaux 2019. Ceux-ci sont tenus depuis plusieurs années par M^{me} Hertig. Le conseil municipal les a acceptés en séance ordinaire du 25 mai 2020. Ils ont été contrôlés les 3 et 4 juin par l'organe de révision des comptes à savoir Deolinda Valente, André Vaucher et Christian Racheater, qu'il profite de remercier. Concernant les chiffres, il s'agit du compte global qui comprend les trois comptes des fonds spéciaux d'alimentation en eau, épuration des eaux et gestion des déchets. On constate une baisse des revenus fiscaux, provenant principalement d'une diminution des impôts des personnes morales. Finalement, le compte de résultat global présente un déficit de 65342 fr. 88 soit le déficit des trois comptes cités ci-dessus devant être autofinancés. Le résultat du compte général, qui ne comprend pas ces trois comptes, boucle à fin 2019 avec un résultat nul. En réalité, le résultat est positif de 33083 fr. 94, mais ce montant a été comptabilisé en tant qu'amortissement supplémentaire du patrimoine administratif. Selon les normes MCH2, si le compte de résultat enregistre un excédent de revenus et que les amortissements formulés, soit de 361900 fr. 30, sont inférieurs aux investissements nets, qui représentent un montant de 1056627 fr. 45, l'excédent de revenus doit être

amorti. Ce qui amène un résultat neutre alors qu'en réalité le compte général enregistre un bénéfice. Quelques détails, à savoir: le compte formation enregistre un excédent de charges de 699800 pour un budget de 741100. L'économie d'environ 50000 découle principalement de charges moins élevées du syndicat scolaire. Le chapitre transports et télécommunications enregistre un excédent de charges de 472000, les dépenses supplémentaires proviennent principalement de l'entretien des machines et outils de la voirie. Le chapitre impôts enregistre quant à lui un total de revenus de 2482900 pour un budget de 2707000. Dans le détail, les impôts se montent à 1692000 pour les personnes physiques, 149000 pour les personnes morales et 203000 pour la taxe immobilière. Les impôts des frontaliers représentent un montant de 336000. Malheureusement, les années à venir ne présentent pas de bonnes perspectives étant donné l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises et la crise actuelle. L'alimentation en eau compte un excédent de charges de 20570 fr. 65. Ce résultat déficitaire s'explique par des dépenses nécessaires à l'entretien de notre réseau d'eau. Au bilan, le fonds spécial du compte d'alimentation en eau s'élève à 175129 fr. 08. Au niveau du traitement des eaux usées, ce compte enregistre un excédent de charges de 29431 fr. 67. Ce résultat déficitaire s'explique par la décision de l'assemblée municipale, sur proposition du conseil municipal, de diminuer le prix du m³ des eaux usées de 3 fr. 50 à 2 fr. 35 en 2018. Au bilan, le compte du fonds spécial du traitement des eaux usées est de 223700 au 31 décembre 2019. Le chapitre gestion des déchets enregistre également un excédent de charges de 15340 fr. 56. Ce résultat déficitaire s'explique également par la décision de l'assemblée municipale, sur proposition de l'exécutif, de diminuer la taxe annuelle de base des déchets de 120 à 100 pour les personnes seules et de 240 à 200 pour les couples dès le 1^{er} janvier 2019. Au bilan, le compte de financement spécial pour la gestion des déchets se monte à 88964 fr. 23. Au niveau du bilan, nous avons à l'actif un montant de 11622860 fr. 97 et un passif identique. Résultat: la fortune reste identique à 2018 du fait de cet amortissement supplémentaire d'un peu plus de 33000 et se monte à 1144053 fr. 04. Les coûts des investissements pour l'année 2019 proviennent majoritairement de la rénovation du collège pour des dépenses nettes de 1024721 fr. 80. Pour le reste, il s'agit de 9611 fr. 95 pour la réfection des routes de la rue de la Combe-Grède et de 22293 fr. 70 pour le réaménagement des cours d'eau Faverges et Combe-Grède. Le rapport succinct des vérificateurs est présenté. Il stipule que les comptes sont déclarés conformes et demande à l'assemblée de les accepter.

6. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'acquisition des parcelles N° 33, située rue des Pontins 3 et N° 34, située rue des Pontins 1

M. Rohrer donne la parole à M. Sartori qui présente ce point:

Par rapport au crédit de 155000 accepté par l'assemblée municipale du 21 août 2017, le décompte final mentionne une dépense totale de 159777 fr. 50. Le crédit a donc été dépassé de 4777 fr. 50 soit de 3,08%. La commune est maintenant propriétaire des parcelles qui se trouvent entre la halle de gymnastique et l'école.

M. Rohrer ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Ce point est une information, il n'est pas voté.

7. Prendre connaissance du décompte final relatif aux travaux de «Réduction des eaux claires parasites (ECP) et au remplacement des conduites d'alimentation et d'épuration de l'eau.» Route cantonale (entre le pont de la Suze au centre du village et la limite de territoire avec la commune de Saint-Imier)

M. Rohrer donne la parole à M. Sartori qui présente ce point:

Par rapport au crédit de 820000 qui a été accepté par les urnes le 4 mars 2018, le décompte final mentionne une dépense totale brute de 716692 fr. 55. Le solde est donc bénéficiaire de 103307 fr. 45 soit 12,6%. Si l'on tient compte des recettes qui proviennent d'une subvention versée par le canton d'un montant de 104863 fr. 50 et de la participation de privés qui ont dû se mettre en conformité avec l'évacuation des eaux claires parasites pour un montant de 9108 fr. 05, soit un total de 113971 fr. 55, la dépense nette se monte à 602721.

M. Rohrer remercie M. Habegger et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Au vote, ce point est accepté par 56 voix et aucune opposition.

5. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois en acceptant le transfert de l'organe de conduite à l'association Jura bernois. Biemme (Jb.B)

M. Rohrer donne la parole à M. Von Känel qui présente ce point:

M. Von Känel explique que l'assemblée des délégués du syndicat de la protection civile avait déjà voté ces modifications l'année passée, mais, qu'à la suite de l'approbation de toutes les communes de ce règlement, la préfecture a informé les communes que, comme il s'agissait de modifications majeures des statuts, ce sont les législatifs de toutes les communes membres qui doivent ratifier ces changements et non pas les exécutifs. A quelques exceptions près, il s'agit du même texte que celui présenté il y a six mois. Ces modifications sont lues et présentées sur écran. Il s'agit d'abroger l'article 2 alinéa 3, l'article 15 lettre e) et l'article 23 alinéa 4.

M. Rohrer ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Au vote, ce point est accepté par 53 voix, 0 opposition et 3 abstentions.

ron un kilomètre est déjà sous terre, de la rue J.-R. Fiechter au bas du village. Il est prévu d'aller jusqu'à la halle de gym. Le secateur église – rue des Longines est en cours de réalisation. Afin de satisfaire certains propriétaires, une conduite a été tirée jusqu'à la rue des Planches, mais les efforts vont maintenant se concentrer dans le bas du village, depuis le bureau communal jusqu'au Yoga Université. La mise en service se fera le 15 septembre. Un contrat a été signé avec l'entreprise Straumann et les preneurs de chaleur continuent d'augmenter, donc tout va bien.

M. Rohrer remercie M. Lehmann pour sa présentation et ouvre la discussion.

Quelques citoyennes et citoyens prennent la parole afin d'avoir quelques compléments d'information selon le résumé suivant:

– Concernant la remise en état des tranchées, à certains endroits cela a été très rapide alors que d'autres prennent beaucoup de temps; peut-on avancer plus rapidement afin que cela soit moins dangereux pour les enfants qui se rendent à l'école?

Effectivement, plusieurs impératifs ont créé cette situation. Cela est pris en compte et un remerciement est adressé aux habitants du village pour leur patience.

– Pourquoi n'avoir pas profité du toit de la centrale de chauffe pour y installer des panneaux solaires?

L'idée avait été soumise dans le projet initial, mais a dû être retirée pour des questions de budget. Par la suite, il serait effectivement judicieux d'étudier cette possibilité, spécialement du fait que la commune est intéressée à poser ce genre d'installation sur plusieurs bâtiments communaux.

Ce point est une information, il n'est pas voté.

9. Divers et imprévus

M. Rohrer donne la parole à l'assemblée.

M. Habegger prend la parole: cette année 2020 est très particulière, économie en berne, avions au sol, manifestations annulées et obligation de rester à la maison. La course des aînés a donc dû être annulée en raison de l'incertitude des conditions sanitaires, mais une soirée avec un repas sera organisée en fin d'année ou début de l'année prochaine, si possible. Toutes les personnes de plus de 65 ans seront cordialement invitées. Cette manifestation permettra également de soutenir les commerçants locaux en se fournissant uniquement chez eux-ci. Un grand merci à celles et ceux qui se sont inscrits à la chaîne de solidarité pour aider les aînés. Merci également à la paroisse et à notre pasteur Matteo Silvestrini ainsi qu'aux citoyens qui sont venus en aide spontanément aux personnes à risque.

M. Rohrer ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Ce point est une information, il n'est pas voté.

8. Informations sur le chauffage à distance

M. Rohrer donne la parole à M. Lehmann qui présente ce point:

Actuellement, la centrale est sous toit, les chaudières sont à l'intérieur et sont en cours de branchement. Il reste les aménagements extérieurs à réaliser. Au niveau des conduites, envi-

M. Rohrer remercie le conseil municipal pour son travail durant cette crise. Il revient également sur une intervention d'un citoyen lors d'une précédente assemblée afin que les procès-verbaux soient le plus succinct possible et non pas le reflet de toutes les interventions. Il informe que le règlement d'organisation communal stipule que le PV doit contenir les propositions, les décisions ainsi que les résultats de ces dernières. En ce qui concerne les délibérations, le secrétaire des procès-verbaux peut procéder à un résumé.

Annie Scheidegger remercie la commune pour les fleurs offertes aux aînés et pense qu'il est dommage qu'un verre ne soit pas proposé au terme des assemblées communales.

M^{me} Scheidegger-Konkoly remercie à son tour la municipalité pour les panneaux installés afin d'inviter les touristes à parquer leur voiture au village lorsqu'ils se rendent à la Combe Grède.

M. Fischer informe que les bancs le long du chemin des Frasses sont mal entretenus et pense qu'il serait bien de faire quelque chose.

M. Chablot demande si la commune pense répondre à l'article relatif à la fusion, paru il y a deux semaines, dans lequel il est dit que le copil n'a pas abordé la problématique de Villeret. Il se demande pourquoi ils nous prennent pour un problème. Il demande également où en sont les oppositions formulées à l'encontre de la construction de l'antenne Swisscom?

M. Habegger informe qu'il s'agit d'un article émanant d'un parti politique qui n'engage pas la commune et qu'il n'y aura pas de réponse à cet article. Il est cependant vrai qu'en cas d'acceptation de cette fusion, la commune de Villeret devrait régler le problème lié aux écoles. Concernant l'antenne, nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle de la préfecture si ce n'est qu'il y a eu 186 oppositions.

M^{me} Gonseth souhaite savoir ce que les industries rapportent au village, car elle trouve qu'elles ne payent pas beaucoup d'impôts. Elle remercie la commune pour les fleurs et le prochain souper.

M. Habegger répond que tous les chiffres ont été publiés dans le petit fascicule de présentation des comptes. Les personnes morales ont rapporté 149000 en 2019 et les frontaliers 336000. En 2018, les personnes morales ont rapporté environ 550000. Malheureusement, les prochaines années ne seront probablement pas meilleures.

M. Rohrer annonce que la prochaine assemblée communale ordinaire est prévue le lundi 7 décembre 2020 dans la nouvelle salle Chasseral du collège rénovée à 19h30.

Séance levée à 22h45 par son président.



Au nom de l'assemblée communale

Le président: M. Rohrer
Le secrétaire: T. Gerber

ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

Des murs de moins en moins gris



Les murs de béton de l'école secondaire ont pris des couleurs estivales avec la création d'une nouvelle fresque qui s'ajoute avec bonheur aux autres réalisations faites les

années précédentes. Vous pouvez découvrir vers une des entrées des profils colorés accompagnés d'autant de mots clés reprenant les lettres du nom de l'école ESSI: E comme

Etudes et Expression, S comme Savoir, Soutien, Succès, Solidarité et enfin *I* comme *Idées et Imagination*.

Un petit groupe d'élèves motivées a gagné le pari de transfor-

mer cette paroi dans un laps de temps assez court. Prenons également le pari que les murs de l'école continueront de passer de plus en plus du gris du béton aux couleurs de la vie scolaire! | pb

Fin de semestre (presque) normale

Même si de nombreux changements ont dû être faits afin de réorganiser la fin de semestre, toutes les activités prévues se sont déroulées dans la bonne humeur qui précède l'arrivée imminente du dernier jour d'école. Prenons par exemple les ateliers proposés par le Parc Chasseral: les élèves ont découvert les secrets de

quelques plantes présentes à deux pas de chez eux, que ce soit leurs vertus médicinales, ou leurs goûts parfois surprenants. De grands hôtels à insectes ont été confectionnés par d'autres groupes et seront installés tout prochainement pour accueillir leurs hôtes.

Signalons encore que deux dessins se sont nettement déta-

chés du lot dans le cadre du concours d'affiches pour la Fête de la Solidarité. La fête n'a pas eu lieu, les affiches ne seront pas imprimées et visibles partout, certes, mais il était important de féliciter les élèves pour la qualité de leur travail sur le thème développé en classe.

Le parcours scolaire des élèves de dernière année s'est

achevé jeudi soir après une cérémonie de clôture qui a réservé son lot de belles surprises artistiques dans une ambiance détendue et conviviale.

Les élèves n'ont eu que très peu de temps pour envisager les animations à présenter à cette occasion, mais la qualité était au rendez-vous! | pb

SAINT-IMIER

Ladies Night: billetterie ouverte!



Les billets pour la soirée du samedi 5 septembre sont en vente dans toutes les succursales de la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary.

La Cie des Abeilles, compagnie de théâtre professionnelle, marque son retour sur scène pour présenter une soirée sous le signe de l'humour en présentant la pièce de théâtre *Ladies Night* qui a été rendue célèbre par le film *The Full Monty*.

Cette comédie met en scène six chômeurs en fin de droit dans une ville du nord de l'Angleterre durant la crise des années 1980. Dans cet univers un peu morose et terne, ces ouvriers décident alors de monter un spectacle de strip-tease avec l'aide d'une ancienne danseuse et la complicité d'un gérant de pub afin de gagner un peu d'argent.

Après de longs mois difficiles où la vie sociale et la culture ont été mises à mal, c'est l'occasion de se retrouver et de partager une pièce aussi touchante que drôle pour célébrer cette fin de confinement.

Informations pratiques

Pour assister à cette comédie familiale, le FC Saint-Imier propose plusieurs formules. Une formule simple permettant de se rendre au spectacle avec des places non numérotées au prix de 40 francs et une formule

VIP qui permet de réserver sa place aux balcons ou au centre de la salle, ainsi que de recevoir une coupe de vin mousseux ou une bière pour seulement 45 francs. On se réjouit de tous se retrouver le samedi 5 septembre à 19h à la salle de spectacles de Saint-Imier pour l'ouverture des portes et à 20h pour le début du spectacle. | ct

LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



Juste un feu d'artifice

Cette année, au vu des restrictions engendrées par le Covid-19, les sociétés locales renoncent à l'organisation de la Fête nationale autour de la halle.

Cependant, les autorités communales offriront à la population un feu d'artifice qui éclatera samedi 1^{er} août dès 22 heures en-dessus de l'église du village.

Ainsi, il régnera une ambiance festive pour commémorer notre Patrie, le temps d'envoyer quelques illuminations haut dans le ciel de La Ferrière. Avis aux amateurs! | cm

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



MÉMOIRES D'ICI

Hommage à Maurice Born



Photo: © Jean-Marc Erard, photographie tirée du travail Mémoire au présent

Une première pour Denise Bindschedler-Robert

Le 10 juillet, jour même du centième anniversaire de sa naissance, un vibrant hommage a été rendu à Denise Bindschedler-Robert à la rue des Roses, laquelle s'est retirée sur la pointe des pieds...

En venant de la place du Marché et à moins de vouloir faire un détour, on passera désormais inmanquablement par la rue Denise Bindschedler-Robert pour rejoindre la station de départ du funiculaire menant à Mont-Soleil.

C'est à cet endroit aussi que se dresse fièrement et vaillamment l'église catholique-chrétienne, église dans laquelle son grand-père, le curé Pierre César, prêchait au début du siècle dernier.

Un parcours hors du commun

Denise Bindschedler-Robert s'est d'ailleurs beaucoup investie pour son église. Elle fut ainsi la première femme à siéger au conseil synodal de l'Eglise catholique-chrétienne de Suisse, de 1966 à 1985. Mais c'est son parcours hors du commun en tant que spécialiste du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui lui vaut aujourd'hui encore sa notoriété internationale.

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, de 1975 à 1991, elle a assumé la vice-présidence du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de 1975 à 1991. «Nous pouvons être fiers, nous Imériens, de compter une telle personnalité dans nos rangs», a souligné le conseiller municipal Corentin Jeanneret lors de la cérémonie de baptême de la rue, en présence notamment des deux fils de Denise Bindschedler-Robert, de représentants du Conseil de paroisse de l'Eglise catholique-chrétienne, de la présidente du Conseil de ville et d'une forte délégation du Conseil municipal.

«Nous pouvons nous inspirer de cette femme qui a marqué le vingtième siècle par son engagement en faveur des autres,

dans un idéal de justice», a ajouté le membre de l'Exécutif, lui aussi juriste et à l'origine de l'idée de dédier une rue à Denise Bindschedler-Robert.

Volonté de féminisation clairement affirmée

Pour le maire Patrick Tanner, «il était temps de donner une place dans l'espace public aux femmes qui ont marqué et continuent de marquer l'histoire et le tempérament de notre cité. Par la pose symbolique de cette première plaque de rue conjuguant au féminin, la ville de Saint-Imier souhaite s'engager avec conviction afin d'augmenter la visibilité de la gent féminine.»

Plus tôt dans la matinée, le Conseil municipal a déposé une gerbe sur la tombe de Denise Bindschedler-Robert au cimetière de Saint-Imier, où elle repose depuis 2008 auprès, notamment, de son grand-père Pierre César.

Une autre manière, comme l'a précisé le maire, «d'honorer la mémoire d'une grande Dame dont nous avons eu beaucoup de plaisir à découvrir le parcours exceptionnel et vraisemblablement trop méconnu ici, sur les terres de son enfance». Partiellement au moins, c'est désormais chose corrigée. | cm



Josika Iles, conseillère municipale, a dévoilé la plaque de rue en présence, de gauche à droite, d'Elisabeth Beck, présidente du Conseil de ville, et des deux fils de Denise Bindschedler-Robert, Georges et Rudolf

Maurice Born est décédé dans la nuit du 8 au 9 juillet dernier. La nouvelle a ému ses amis, mais aussi troublé celles et ceux qui ne le connaissaient que de nom, tant la force de vie de cet homme fidèle et loyal a marqué notre région. Né à Saint-Imier le 31 décembre 1943, l'artiste et intellectuel crée la coopérative autogérée Espace noir en 1984. En 1987, il fonde la maison d'édition Canevas Editeur, dont les titres offrent un regard différent sur le monde. Deux ans plus tard, avec Alain Loetscher et Jean-Pierre Bessire, il fonde Mémoire d'Erguel, dont l'actuel Centre de recherche et de documentation du Jura bernois est l'héritier. Par cette image prise en 1995 par Jean-Marc Erard, Mémoires d'Ici souhaite lui rendre hommage.

Peu avant son décès, la municipalité d'Agios Nikolaos en Grèce, où il a longtemps vécu et travaillé, a déclaré Maurice Born citoyen d'honneur. Cet homme libre n'a jamais recherché les hommages officiels. On peut pourtant se demander si notre région ne pourrait pas reconnaître le souffle de création et l'esprit d'analyse et de questionnement qu'il a su y faire naître et qu'il y a cultivé.

Que le sol qui l'accueillera soit léger à celui qui terminait ses courriers par ses «salutations pacifiques». | sp

Un hommage à sa vie engagée, éditoriale, pacifique lui sera rendu le samedi 3 octobre à 16 heures Espace Noir Rue Francillon 29 2610 Saint-Imier

SONVILIER

Le Parc éolien invite la population le 1^{er} août



La Sàrl Eoliennes de la Joux-du-Plâne-L'Echelette invite la population à un moment convivial, respectant les mesures sanitaires, en fin de journée le 1^{er} août

Parmi les multiples effets de la pandémie, les rencontres liées à la Fête nationale ont été annulées un peu partout dans la région. Toutes ces suppressions visent le but parfaitement louable de protéger tant que se peut la population, à un moment où le virus reprend malheureusement du poil de la bête.

A Sonvilier, cette suppression a motivé les *supporters* du parc éolien des Quatre Bornes à offrir un moment convivial aux habitants de la commune, en toute

sécurité sanitaire s'entend. En prenant le verre de l'amitié, en extérieur, on fraternisera tout en marquant très simplement notre patriotisme.

Les membres de la Sàrl Eoliennes de La Joux-du-Plâne - L'Echelette, invitent donc très chaleureusement la population locale à un moment de convivialité énergisant, le 1^{er} août prochain dès 18h, aux abords de la salle communale.

L'apéritif sera servi à tous, offert par les organisateurs. Ces

derniers se feront évidemment un plaisir de répondre, à cette occasion, à toutes les questions concernant le projet qui leur tient à cœur et qui sera soumis aux ayants droit, par les urnes, le 27 septembre prochain. De la documentation détaillée sera disponible sur place et certains initiants exprimeront volontiers leurs motivations et leurs objectifs.

La distanciation sociale sera respectée, l'hygiène sanitaire de même pour ce qui concerne

les boissons servies et leurs accompagnements solides; les invités sont priés de veiller pour leur part aux mesures en vigueur.

Dans le respect des recommandations

Au vu des recommandations émises par les autorités sanitaires, et tout à fait exceptionnellement, ce verre de l'amitié sera probablement servi dans de la vaisselle jetable.

A bientôt. | com

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Restriction d'eau potable

Au vu des conditions atmosphériques et du faible niveau des nappes phréatiques, le Conseil municipal a décidé, selon l'article 9 du règlement concernant l'alimentation en eau, d'émettre des restrictions quant à l'utilisation d'eau potable.

De ce fait, la population est priée de bien vouloir se conformer aux mesures suivantes:

- Dès ce jour, il est interdit:**
- d'arroser les gazons, pelouses et jardins
 - de remplir les piscines, étangs
 - de laver les véhicules, terrasses etc.
 - de faire couler de l'eau excessivement pour l'usage quotidien

Ces interdictions ne sont pas applicables aux entreprises devant obligatoirement utiliser de l'eau pour la bonne marche de leur activité professionnelle. Nous les rendons toutefois attentives de l'utiliser avec parcimonie et d'en informer la commune.

Un avis de levée d'interdiction sera publié et apposé au panneau d'affichage de la Commune dès que le niveau des sources le permettra.

En cas d'infraction relative aux mesures précitées, le Conseil municipal peut, selon l'art. 54 du règlement de l'alimentation des eaux, amender les contrevenants jusqu'à un montant de 5000 francs. Nous vous remercions de votre compréhension. | cm

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Masques en rade ?

Autant le dire tout de suite, je n'aime pas trop les masques médicaux... ils me rappellent tant de souvenirs d'hôpitaux, tant d'attentes subies entre espoir et angoisse... Et puis, c'est juste pénible à porter un masque, surtout en plein été!

Et pourtant, c'est volontiers que je porte et porterai un masque là où les autorités sanitaires le jugeront nécessaire pendant cette pandémie. Pour deux raisons au moins.

D'abord, parce qu'outre Atlantique en particulier, mais pas seulement, le port ou le refus du port du masque médical est devenu un enjeu de politique et de pouvoir. Avec certains leaders politiques qui refusent de le porter, voulant faire croire ainsi à leurs suiveurs qu'ils sont forts et courageux.

Ils oublient une seule chose ces leaders-là, c'est que le masque médical ne sert pas seulement à se protéger, et en fait même pas d'abord à se protéger. Le masque, il sert d'abord à protéger les autres de ce que moi, je pourrais leur transmettre...

Et bien moi, à la suite de Jésus et de beaucoup d'autres, je pense qu'être fort, ce n'est pas se moquer du sort des petits, mais c'est mettre son énergie et ses capacités au service des petits, des oubliés, des rejetés, des

sans-noms, des sans-grades. Je pense que le vrai courage, c'est de se battre contre les injustices de toutes sortes, c'est de protéger les autres et la vie, c'est de prendre soin des autres et de la vie.

Je lie la seconde raison à une anecdote de ce temps de pandémie. L'autre jour, accueilli au salon de coiffure par ma coiffeuse, je lui dis en rigolant « et alors, vous ne me souriez pas aujourd'hui? » Et elle de s'excuser de devoir porter un masque. Du coup, un brin charmeur, je lui dis « mais vos yeux, eux, ils sourient! »

Et c'est vrai que les yeux sourient... Essayez donc quand vous porterez un masque, dans le train, au travail ou au salon de coiffure! Essayez, même sans masque, et vous verrez que quand on regarde les autres et le monde avec des yeux qui sourient, la réalité s'en retrouve comme transformée. Plus lumineuse, plus gaie, plus humaine.

Non, tout n'est pas changé, comme d'un coup de baguette magique, quand on regarde le monde avec des yeux qui sourient; ça ne fait pas disparaître le virus non plus. Non, tout n'est pas changé, mais quelque chose a changé, ça c'est sûr. Et chacun de nous est capable de le faire. | alain wimmer, pasteur

PUBLIREPORTAGE

Le Cheval Blanc ouvre ses portes

Un lieu qui existe depuis 1916 à Renan a changé de Chef depuis le 1^{er} novembre 2019. Le Restaurant Le Cheval Blanc du village vous présente une cuisine avec des produits du terroir, un savoir-faire de haute gastronomie et un accueil personnalisé.

Matthieu Busarello a commencé la cuisine à l'âge de 15 ans et est diplômé de l'Ecole Hôtelière en France. Il a par la suite obtenu le brevet professionnel à l'Auberge de la Roche qui compte 1 étoile au Guide Michelin.

Puis il a travaillé plusieurs années à La Croisette au Locle - durant les heures de gloire du restaurant - à la Tène, une brasserie de luxe, et au restaurant du golf des Bois. Matthieu a également collaboré pour le Groupe Eldora, une cuisine de collectivité avec des produits frais, et ceci en tant qu'assistant-gérant du restaurant.

L'occasion rêvée

Par la suite, Matthieu a souhaité avoir son propre établissement, de préférence dans un village et l'occasion s'est présentée avec le Restaurant du Cheval Blanc à Renan. Ce Chef très habile de ses mains, se fournit auprès de commerces de la région entre La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier. Il a



Chef du Cheval Blanc, Matthieu Busarello

comme souhait que chaque personne puisse goûter à sa cuisine à n'importe quel budget.

Matthieu a également ses mains remplies de projets; il souhaite redorer l'image de ce restaurant, tout en concoctant des plats délicieux à l'emporter ou à consommer sur place. Il espère obtenir un four à pizza pour que les habitants du village de Renan puissent eux aussi avoir leur pizza sans devoir prendre la voiture.

Le Restaurant Le Cheval Blanc a dû fermer ses portes durant le semi-confinement, mais a continué de livrer ses clients. Matthieu Busarello remercie les habitants du vil-

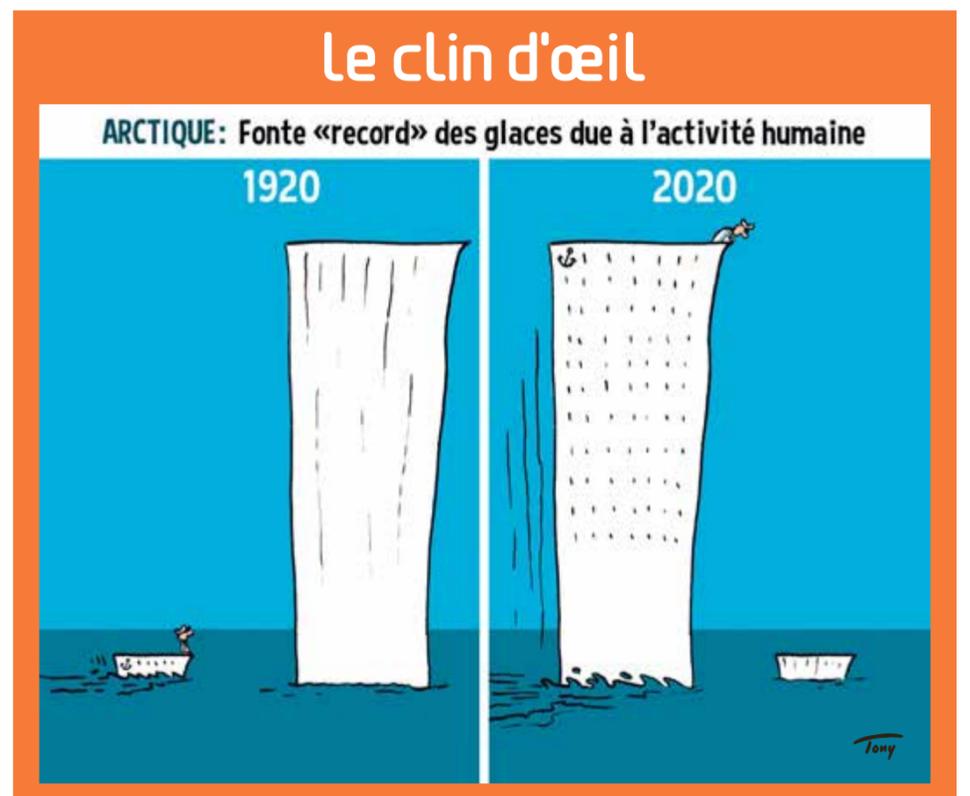
lage qui l'ont soutenu durant cette fermeture et qui sont venus manger au restaurant à la réouverture. Ses remerciements vont également à l'entreprise Horizon Vert de Renan qui lui a préparé une magnifique terrasse, et à Eleonora Fasnacht qui s'occupe de la communication du restaurant.

Vous pouvez suivre l'évolution de cet établissement sur Facebook @lechevalblanc.renan ou sur Tripadvisor Cheval Blanc Renan. Matthieu vous remercie d'avance pour vos conseils d'amélioration. | ef

De mardi au samedi de 9h à 14h et de 17h à 21h30

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH



CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Faste année 2019

Le CIP a retrouvé des chiffres noirs en 2019. Tous ses secteurs se sont développés, comme électrisés par une dynamique positive interne comme externe. Et jusqu'à l'arrivée du Covid-19, tous les signaux étaient au vert pour une nouvelle progression en 2020.



Le secteur hôtelier du CIP a ainsi vu, après plusieurs années de stagnation, une progression de 1500 nuitées. Le fait d'être plus visible sur internet et les sites de réservation touristiques usuels a d'ailleurs largement permis cet excellent résultat.

Le secteur de la formation a également réalisé une année très motivante, plusieurs nou-

velles formations ayant pu être proposées avec succès, notamment des conceptions sur mesure effectuées sur demandes d'employeurs. Au niveau culturel, les expositions et les conférences ont eu de très bons échos et la médiathèque a récolté également un succès prometteur en restant ouverte le premier samedi de chaque mois. Cerise sur le gâteau, ces

succès ont permis au CIP non seulement d'arriver à un équilibre financier, mais également de retrouver des chiffres noirs puisque l'année se termine sur un excédent de recettes de près de 80 000 francs.

Tous les signaux étaient donc au vert foncé à la fin de l'année 2019 et le conseil d'administration a validé un budget ambitieux. La situation sanitaire de

2020 a évidemment obligé le CIP à revoir ses attentes à la baisse. La situation largement incertaine quant à son évolution à court, moyen, voire long terme, ne doit cependant pas éclipser la magnifique année réalisée par le CIP en 2019.

Cette capacité de développement et le dynamisme démontrés dans tous les secteurs donnent non seulement une solidité qui permet de mieux affronter la crise de 2020, mais donnent surtout des pistes prometteuses pour rebondir au plus vite.

Les objectifs stratégiques du CIP fixés en 2019 avaient notamment mis l'accent sur le développement digital de l'institution, que ce soit au niveau de l'offre de cours ou de l'organisation interne, et sur les formations et séminaires à la carte pour les entreprises.

Si le premier objectif a démontré son utilité en 2020 de manière bien plus intense que ce qui était imaginé alors, la deuxième priorité sera certainement un atout majeur pour relancer la dynamique de formation interne aux institutions et aux entreprises de multiples secteurs.

C'est avec une certaine prudence, mais tout de même en confiance que le CIP aborde le 2^e semestre de 2020. | dj

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains
L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 9 août

TRAMLABULLE

Edition exclusive du festival de la BD

Les restrictions actuelles ne permettent pas d'organiser le festival de Tramlabulle sous sa forme habituelle.

Soucieux de promouvoir une activité culturelle en lien avec la bande dessinée, le comité d'organisation du festival international de la bande dessinée de Tramlabulle a décidé d'innover en proposant une édition revue et simplifiée intitulée Tramlabulle hors-série.

Cette édition, exclusivement consacrée à la promotion d'au-

teurs suisses, se déroulera les 25 et 26 septembre au CIP de Tramelan. En parallèle, une exposition originale sera proposée du 25 septembre au 23 octobre.

Le programme est en cours de finalisation et sera dévoilé début septembre. D'autre part, organisée depuis bientôt neuf mois, la 24^e édition du festival de Tramlabulle, est reportée au week-end du 24 au 26 septembre 2021. Informations en temps voulu. | ch



EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN



JEAN SEBERG
AGAINST ALL ENEMIES
VENDREDI 17 JUILLET, 18 H
DIMANCHE 19 JUILLET, 20 H 30

de Benedict Andrews, avec Kristen Stewart, Jack O'Connell. Hollywood 1968: en tant que star de *A bout de souffle*, l'actrice américaine Jean Seberg a vécu beaucoup de choses à son retour de Paris aux Etats-Unis et cherche un nouveau défi. Elle se retrouve bientôt comme militante dans la lutte du mouvement des Black Panthers. En VO s.-t. 16 ans. Durée 1 h 43.

L'AVENTURE DES MARGUERITE
VENDREDI 17 JUILLET, 20 H 30
SAMEDI 18 JUILLET, 15 H
DIMANCHE 19 JUILLET, 17 H
LUNDI 20 JUILLET, 20 H 30

de Pierre Coré, avec Lila Gueneau, Alice Pol, Clovis Cornillac. Marguerite et Margot ont toutes les deux douze ans, avec chacune sa famille, ses copains, ses problèmes, etc. Et son époque. Car l'une vit en 1942 et l'autre

en 2020. En français. 8 ans (sugg. 12). Durée 1 h 26.

TOUT SIMPLEMENT NOIR
SAMEDI 18 JUILLET, 21 H
LUNDI 20 JUILLET, 18 H

de Jean-Pascal Zadi et John Wax, avec Jean-Pascal Zadi, Claudia Tagbo, Cyril Anouna. JP, un acteur raté de 40 ans, décide d'organiser la première grosse marche de contestation noire en France, mais ses rencontres avec des personnalités influentes de la communauté et le soutien intéressé qu'il reçoit de Fary, le font osciller entre envie d'être sur le devant de la scène et véritable engagement militant... En français. 10 ans. Durée 1 h 30.

JUMANJI: BIENVENUE DANS LA JUNGLE
MARDI 21 JUILLET, 18 H
VENDREDI 24 JUILLET, 17 H 45

de Jake Kasdan, avec Dwayne Johnson, Jack Black. Le destin de quatre

lycéens en retenue bascule lorsqu'ils sont aspirés dans le monde de Jumanji. En français. 12 ans (10 acc.) Durée 1 h 59

JUMANJI: NEXT LEVEL
MARDI 21 JUILLET, 20 H 30
VENDREDI 24 JUILLET, 20 H 30

de Jake Kasdan, avec Dwayne Johnson, Jack Black. Les héros sont les mêmes, mais le jeu a changé... En français. 12 ans (10 acc.) Durée 2 h 04.

LE CRISTAL MAGIQUE
MERCREDI 22 JUILLET, 16 H
SAMEDI 25 JUILLET, 15 H
DIMANCHE 26 JUILLET, 14 H

de Nina Weiss, Regina Welker et Mimi Maynard. Il existe un cristal magique, qui a le pouvoir de faire revenir l'eau dans la forêt. Mais il a été volé par Bantour, le roi des ours. En français. Pour tous. Durée 1 h 29.

ADORABLES
MERCREDI 22 JUILLET, 20 H 30
SAMEDI 25 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 26 JUILLET, 17 H
MARDI 28 JUILLET, 20 H 30

de Solange Cicurel, avec Elsa Zylberstein, Ioni Matos. Emma et Victor, couple divorcé, sont des parents formidables et à ce titre, ils ne méritent absolument pas la crise d'adolescence de leur fille de 14 ans, Lila. En français. Durée 1 h 30.

ÉTÉ 85
JEUDI 23 JUILLET, 20 H 30
SAMEDI 25 JUILLET, 18 H
DIMANCHE 26 JUILLET, 20 H 30
LUNDI 27 JUILLET, 20 H 30

de François Ozon, avec Félix Lefebvre, Benjamin Voisin. L'été de ses 16 ans, Alexis, lors d'une sortie en mer sur la côte normande, est sauvé héroïquement du naufrage par David, 18 ans. En français. 14 ans (sugg. 16). Durée 1 h 40.

AU ROYAL À TAVANNES

DIVORCE CLUB
VENDREDI 17 JUILLET, 20 H
SAMEDI 18 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 19 JUILLET, 20 H

de Michaël Youn, avec Arnaud Ducret, François-Xavier Demaison. Après 5 ans de mariage, Ben est toujours aussi éperdument amoureux. Jusqu'au jour où il découvre en public que sa femme le trompe: humilié et plaqué dans la foulée! En français. 14 ans. Durée 1 h 48.

DE GAULLE
SAMEDI 18 JUILLET, 17 H
LUNDI 20 JUILLET, 20 H

de Gabriel Le Bomin, avec Lambert Wilson, Isabelle Carré. Mai 1940. La guerre s'intensifie, l'armée française s'effondre, les Allemands seront bientôt à Paris. La panique gagne le gouvernement qui envisage d'accepter la défaite. Un homme, Charles de Gaulle, fraîchement promu général, veut infléchir le cours de l'Histoire. En français. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 48.

QUE SEA LEY
DIMANCHE 19 JUILLET, 17 H
MARDI 21 JUILLET, 20 H

de Juan Solanas. En Argentine, où l'interruption volontaire de grossesse est interdite, une femme meurt chaque semaine des suites d'un avortement clandestin. Le 14 juin 2018, les députés argentins disent *oui* à la légalisation de l'IVG. Le 9 août, par 38 voix contre 31, le Sénat rejette le projet de loi. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 25.

SCOOB!
MERCREDI 22 JUILLET, 16 H
SAMEDI 25 JUILLET, 14 H
DIMANCHE 26 JUILLET, 14 H

de Tony Cervon. Live action movie: comment les amis Scooby et Shaggy se sont-ils rencontrés pour la première fois et comment *Mystery Inc.* a-t-il vu le jour, la fusion avec les jeunes détec-

tives Fred, Velma et Daphné? En français. 6 ans (sugg. 10). Durée 1 h 33.

TOUT SIMPLEMENT NOIR
MERCREDI 22 JUILLET, 20 H
SAMEDI 25 JUILLET, 17 H
LUNDI 27 JUILLET, 20 H

voir ci-contre.

WHERE WE BELONG
LES ENFANTS DU DIVORCE
JEUDI 23 JUILLET, 20 H
DIMANCHE 26 JUILLET, 17 H
MARDI 28 JUILLET, 20 H

de Jacqueline Zünd, avec Carleton Gogel, Sherazade Gogel. Il arrive que des parents se séparent. Une unité se scinde en deux mondes différents. Comment les enfants gèrent-ils cette situation? En VO s.-t. 10 ans (sugg. 14). Durée 1 h 18.

THE HIGH NOTE
LA VOIX DU SUCCÈS
VENDREDI 24 JUILLET, 20 H
SAMEDI 25 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 26 JUILLET, 20 H

de Nisha Ganatra, avec Dakota Johnson, Tracee Ellis Ross. Dans l'univers éblouissant de la scène musicale de Los Angeles, voici l'histoire de Grace Davis, une diva dont l'égo n'a d'égal que le talent. En français. 6 ans (sugg. 10). Durée 1 h 53.



LES CINÉMAS DE TAVANNES ET TRAMELAN RESTENT OUVERTS PENDANT LES VACANCES!



La plume de Pat Adages de tous âges



Patrick Rettenmund

Je suis épaté par la ribambelle de citations et d'adages qui pavent les traverses de la langue française. Il y a en tellement, que si chaque lettre était un atome de glace, nous réussirions sans doute à ajouter quelques icebergs dans les océans. Mais ne nous refroidissons pas et pour briser la glace entrons de plain-pied dans le sujet.

Lorsque que l'on s'efforce de parler à quelqu'un qui ne nous comprend pas, nous « parlons à un mur ». Certes, mais ne dit-on pas aussi que « les murs ont des oreilles » ? Donc finalement, entendent-ils ou n'entendent-ils pas ? Peut-être devrions nous faire venir un maçon pour nous permettre de démêler cette intrigue. Une fois qu'il sera au pied du mur, il pourra nous éclairer.

César et sa fameuse citation : « je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu », imaginons un instant qu'il n'en eut que 19 ou 21... cela aurait pu changer l'histoire et freiner les nombreux désirs de conquêtes militaires romaines. Le peuple se serait alors focalisé sur le commerce et tous les chemins auraient menés à Rome. Ce bouleversement de l'histoire aurait sans doute pris du temps, car Rome ne s'est pas faite en 1 jour. Les amphores et les cruches seraient devenues légions dans les ruelles. Elles auraient été portées par de nombreux commerçants avec toute sorte de contenus. Certaines cruches, à force d'aller à l'eau, se seraient cassées. Mais à cœur vaillant, rien d'impossible et le fabricant de ces contenants aurait remis l'ouvrage sur le métier.

Le tout se serait produit devant les yeux hagards des dresseurs d'ânes qui, selon certaines rumeurs, auraient désespérément tenté de les faire boire alors qu'ils n'avaient pas soif. « On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif », ceci est pourtant aussi valable pour un éléphant, un lion, un chien, pourquoi un âne ? Peut-être parce qu'il est têtue, têtue comme une mule. Et si l'on eut parlé de baleine ? Elle qui boit sans avoir soif, tout comme nos amis soiffards qui, après une période de vengeance, exprime un élan de générosité à grands cris de : « quand le vin est tiré, il faut le boire », et le boire jusqu'à la lie, s'il-vous plaît. Mais ne les éloignez pas de leurs vignes, ce serait leur ruine.

Je ne leur lancerai pas la première pierre, car j'ai déjà péché et il n'est pas convenable de regarder la paille qu'il y a dans l'oeil dans notre voisin, quand nous y avons une poutre. Bon personnellement, quand tu mets une poutre dans ton oeil, c'est déjà que tu as la carrure pour faire taire ton voisin, voire tout l'immeuble.

C'est pour cette raison que je vais faire silence, car « qui ne dit mot, consent », sauf que je ne sais toujours pas ce que ce con-là est censé sentir ? Il faut peut-être que j'aie me renseigner pour assouvir ma curiosité. Il faudra toutefois que j'évite de frapper à la porte de la colère pour prendre conseil. Car comme le disait si bien Leszczynski, « se mettre en colère, c'est punir sur soi-même les fautes et les impertinences des autres ».

Si point de réponse je ne trouve, alors patience sera mère des vertus. Je serais quand même curieux d'en connaître le père, ainsi j'aurai la paire. Il se pourrait qu'il s'appelle Pierre, le même qui, à force de rouler la sienne, n'a point amassé de mousse. Ce pauvre garçon a dû avoir grand soif avec tous ces efforts, une bière lui aurait fait grand bien et Victor Hugo la lui aurait offert en lui rétorquant : « bière qui coule n'amasse point de mousse », elle non plus hélas.

Et là, las de mes phrases en hélices, j'y perds mes vices. A coup de tournevis desserrons les vis qui s'enfoncent dans mes abysses. Diantre ! Où en étais-je ? Où est passé mon fiacre ? Laissez-moi y monter pour m'en aller, bougre de gredin ! Alors que les chiens se mettent à aboyer, la caravane passe. Je les ignore et à cet instant précis un proverbe fran-

çais se rappelle à moi : « vice et ignorance sont les maux de l'âme ». Je me sens tout d'un coup seul. Etat de solitude qui est la souffrance multipliée par l'infini selon mon ami Honoré de Balzac.

Seul et sans argent, tel Gavroche, j'arpente les rues en tentant de me convaincre que plaie d'argent n'est pas mortelle. Mon estomac pourtant réclame et exprime son manque avec fracas. C'est à cet instant qu'une petite voix me glisse au fond de l'oreille que la fortune sourit aux audacieux. Ce que je ne suis à fortiori pas. Je fais donc contre mauvaise fortune, bon cœur et ensevelis profondément de cette pensée et la réserve pour d'autres contrées.

Comme l'avenir appartient aux gens qui se lèvent tôt, je ne vais pas pousser grand-mère dans les orties et vous offrir ce modeste petit texte plutôt que de vous en promettre deux et tirer ma révérence à l'excellent lecteur ou l'excellente lectrice que vous êtes.

Ainsi je colle à l'adage : un « tiens » vaut mieux que deux « tu l'auras ». Mais voilà qu'une question refait alors immédiatement surface et me coupe dans mon élan : qui a tué Laura ? Deux personnes semblerait-il, mais rien de certain. C'est affreux, des années d'enquête relayées par une série télévisée et personne ne sait encore ce qu'il est arrivé à cette pauvre Laura Palmer qui git 6 pieds sous terre. Alors les enquêteurs ne se découragent pas et « sept fois à terre, huit fois debout ». Un jour justice sera faite pour cette illustre inconnue qui s'est illustrée dans une fiction à frissons.

A ce sujet, il paraît que voler est le second frisson le plus intense qu'un homme connaisse. Atterrir est le premier ! Ce qui peut faire très mal, mais pas celui de Socrate, car pour lui, le mal vient de ce que l'homme se trompe au sujet du bien. Et ne perdons pas de vue, que c'est peine inutile et temps perdu qu'apprendre le bien sans le faire.

Pour introduire ma conclusion, j'utiliserai la phrase d'Albert Camus « La logique des passions renverse l'ordre traditionnel du raisonnement et place la conclusion avant les prémisses ».

A cela, je fais chapeau bas et me retire aux abois tout droit dans mes bois sans faire d'émois. PR

Retrouvez les textes de Patrick Rettenmund sur sa page facebook *L'instant présent*

AGENDA

- EXPOSITIONS**
- *Histoire d'Os*, remonter le temps dans les grottes du Jura, musée de Saint-Imier, jusqu'au 20 septembre. Les mercredis, samedis et dimanches de 14 h à 18 h
- VENDREDI 7 AOÛT**
- AfterWorks du FC Courtelary, terrain de la Praye, dès 16h30
- DIMANCHE 16 AOÛT**
- Vide-grenier, grillades et plat marocain CormoAtlas, Cour à Moret, Cormoret, de 9 h à 18 h
- MARDI 21 JUILLET**
- Marche gym séniors Bel Automme avec grillade. Départ place de parc, Cormoret, 9 h
- MARDI 28 JUILLET**
- Marche gym séniors Bel Automme, départ place de parc, Cormoret, 9 h
- SAMEDI 1^{ER} AOÛT**
- Fête nationale, Péry, Marcel Löffel Arena. Seulement pour les habitants de Péry-La Heutte
 - Fête nationale à Tramelan, sur deux sites distincts, avec des témoignages Covid-19
 - Feu d'artifice, pâturage de l'Envers, Corgémont, 22 h 15
 - Feu d'artifice, en-dessus de l'église de la Ferrière, dès 22 h
- VENDREDI 4 SEPTEMBRE**
- AfterWorks du FC Courtelary, terrain de la Praye, dès 16h30
- SAMEDI 5 SEPTEMBRE**
- Pièce de théâtre *Ladies Night*, salle de spectacles, Saint-Imier, 20 h
 - Vide-grenier, place de parc du restaurant Vieux-Grenier, Plagne

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 1007 moyen

		3	8	2	9		
9		8		1		7	
	6			4			7
8		2	5	7	6	9	4
5							
				5			8
		6		8		4	3
			4	6	7	1	

RAIFFEISEN

Des packs bancaires attractifs pour les jeunes

Nos applications e-banking et Twint permettent de garder un œil sur les finances à tout moment et de profiter de taux d'intérêts préférentiels sur l'épargne

Nous ouvrons la voie aux jeunes vers leur indépendance financière. Afin d'encore mieux les soutenir sur les questions bancaires et de répondre à leurs besoins, nous avons repensé notre offre jeunesse.

La gamme de comptes jeunesse Raiffeisen s'appelle désormais *YoungMember* et comprend 4 packs bancaires : *YoungMember School* pour les écoliers, *YoungMember Start* pour les apprentis, *YoungMember Student* pour les étudiants et gymnasiens

et *YoungMember Professional* pour les jeunes professionnels et stagiaires.

Grâce à ces nouveaux packs, les jeunes bénéficient d'avantages, comme la tenue de compte sans frais, la carte de crédit et de débit gratuite ou de rabais imbattables sur des concerts, la culture et le sport... en plus de cela, ils profitent de nouveaux avantages adaptés pour chaque pack : un rabais sur l'abonnement demi-tarif ou encore une réduction sur l'impression de mémoires !

NOTRE HISTOIRE EN IMAGES AVEC MEMOIRES D'ICI



Mémoires d'Ici vous souhaite un bel été!

Le centre de recherche et de documentation du Jura bernois est en vacances jusqu'au lundi 10 août.

© Mémoires d'Ici, Famille Joël Geiser

Payez malin et sans espèces

L'application Raiffeisen Twint permet d'effectuer des paiements en toute simplicité entre amis, sur les portails e-shop et aux caisses des magasins. Avec une connexion directe au compte et de nombreux avantages exclusifs, les jeunes peuvent désormais payer facilement et en toute sécurité avec leur smartphone. Par les temps qui courent, le paiement sans contact est la solution idéale qu'il vous faut!



TWINT

Application gratuite et disponible sur iOS et Android
L'âge de 12 ans minimum est requis pour pouvoir s'inscrire

HALTÉRO-CLUB TRAMELAN 🏋️

Pas de 50^e édition du Challenge 210 en 2020

L'Haltéro-club Tramelan, club organisateur du Challenge 210, célèbre compétition internationale d'haltérophilie, informe que la 50^e édition prévue à fin octobre ne se déroulera pas cette année en raison de la crise Covid-19.

Le club de Tramelan explique que la protection des athlètes et du public ne peut pas être garantie, même en respectant toutes les mesures de prévention. La compétition est reportée en 2021, mais la date exacte n'est pas encore connue. | vv

Avis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances : le vendredi 14 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 9 août

Bel été à tous !

TENNIS-CLUB CORTÉBERT-COURTELARY 🎾

Les membres se retrouvent en assemblée générale

Prévue en avril dernier, la 2^e assemblée générale du TCC a finalement eu lieu, Covid-19 oblige, vendredi dernier. Martine Cossavella, présidente du TCC, a salué la vingtaine de membres présents. Elle est revenue sur la fantastique année écoulée et s'est félicitée de l'augmentation croissante des membres. A l'ordre du jour, l'assemblée devait notamment se prononcer sur la validation d'un crédit de 23 000 francs pour la rénovation interne du clubhouse. Ce crédit a été accepté à l'unanimité par les membres présents. L'autre point important sur lequel l'assemblée devait également se prononcer portait sur l'élection, respectivement, la réélection, de



Martine Cossavella, présidente réélue à l'unanimité pour une nouvelle période



Les membres du TCC réunis en assemblée générale de 10 juillet dernier

COURSE À PIED 🏃

Rien ne l'arrête !

La pandémie Covid-19, dont les conséquences sont malheureusement nombreuses pour notre société, n'a pas altéré la motivation de Mickael Marti (Sonceboz) pour la course à pied. Bien qu'un nombre important de compétitions aient été annulées, dont certaines où il aspirait à réaliser de grandes choses, il a continué à s'entraîner aux alentours de Sonceboz et le long du bord du lac de Biene. Quelquefois, il profitait également de se déplacer à Macolin pour effectuer des alternances sur piste, lorsque cela était encore possible, mais toujours seul, ce qui à la longue demande une grande motivation. Ce qui lui a le plus manqué : ce sont les entraînements privés de Stéphane chez Laur-Fitness à Malleray. La reprise a d'ailleurs été un peu compliquée, il a fallu repartir avec les bases.

Dès les premières courses autorisées, c'est avec des fourmis dans les jambes qu'il a parcouru la Suisse entière pour retrouver la sensation de se mesurer en compétition.

Le mercredi 10 juin, il participe à un meeting à Champel (GE) sur une nouvelle distance pour lui : le 1500 m U18. Objectif : réaliser un temps en dessous de 4'30 (20 km/h de moyenne) pour se qualifier pour les prochains championnats suisses qui auront lieu début septembre à Lausanne. Temps réalisé : 4'17''38, que demander de mieux, 1^{er} objectif atteint. Il enchaîne ensuite, le 16 juin à Wetzikon (ZH), par un 5000 m où il courait dans la même série que la vice-championne d'Europe de cross 2018, Fabienne Schlumpf. 16'20 à 9 secondes de son record personnel, la forme est là. Et cerise sur le gâteau, Mickael a pu participer aux championnats suisses du 10000 m sur piste à Uster, le 26 juin. 25 tours de piste où

il faut garder toute sa lucidité jusqu'au bout : 34'35, soit moins de 35 minutes et une 28^e place en Elite.

Mais la piste représente qu'une partie de son plaisir à courir, il aime aussi les courses en forêt, telles que le tour du canton de Neuchâtel, qui se déroule chaque année en 6 étapes de 10 km (1-3 km pour les catégories enfants) entre avril et juin, dont il est à sa 9^e participation à 16 ans. Mais c'était sans compter avec le Covid-19 qui allait un peu changer le mode de compétition. Pour éviter les rassemblements, la course allait être organisée en 4 parcours, que l'on peut effectuer entre le 17 juin et le 30 septembre de 6h à 21h. Le parcours est balisé et une fois celui-ci effectué, il suffit d'en envoyer la preuve, obtenue par chaque coureur grâce à sa montre connectée. Bien sûr, pour tout ce travail d'organisation, une modique somme d'inscription est demandée. Ceci permet à cette compétition (BCN Tour Challenge 2020) de perdurer et de ne pas tomber dans l'oubli.

En tête du tour du canton de Neuchâtel, toutes catégories

Un mois après le lancement de cette édition 2020, Mickael avait déjà effectué les 4 parcours proposés dans l'ensemble du canton de Neuchâtel. A sa grande surprise, malgré qu'il lui ait semblé avoir réalisé un temps moyen (course sous la pluie et terrain glissant) lors de l'étape de Vaumarcus, son temps tient toujours la 1^{re} place (sur 129 concurrents-es). Il est également en tête à l'étape des Geneveys-sur-Coffrane (1^{er} sur 163), de Noiraigue (1^{er} sur 102), ainsi que celle de Cerneux-Péquignot, la plus exigeante (1^{er} sur 97).



Mickael Marti en pleine montée de Rougemont – la Videmanette le 12 juillet dernier

Une course infernale

Enfin, pour changer les plaisirs, il a encore participé en juillet à 2 courses de montagne. La première à Villars-sur-Ollon et la seconde à Rougemont – Videmanette, course infernale de 7,5 km pour 1200 m de dénivelé qu'il a gravi en 1h

avec 7 minutes de retard sur la championne du monde de la spécialité : Maude Mathys. Merci encore à Trilogie Sport SA à Belfaux qui lui a offert un équipement complet pour cette saison 2020 qui va lui apporter encore beaucoup de satisfaction. | am

ASSOCIATION JURASSIENNE BERNOISE SPORTIVE DE TIR 🏹

Les matcheurs ont repris les compétitions

Les matchs de région est, ouest et celui du pistolet sont là pour faire découvrir le match au plus grand nombre de tireurs. Cette année, malgré le Covid-19, nous avons 7 non-membres et 3 jeunes matcheurs de la relève.

Dans l'ensemble, il y a eu une bonne participation et de très bons résultats.

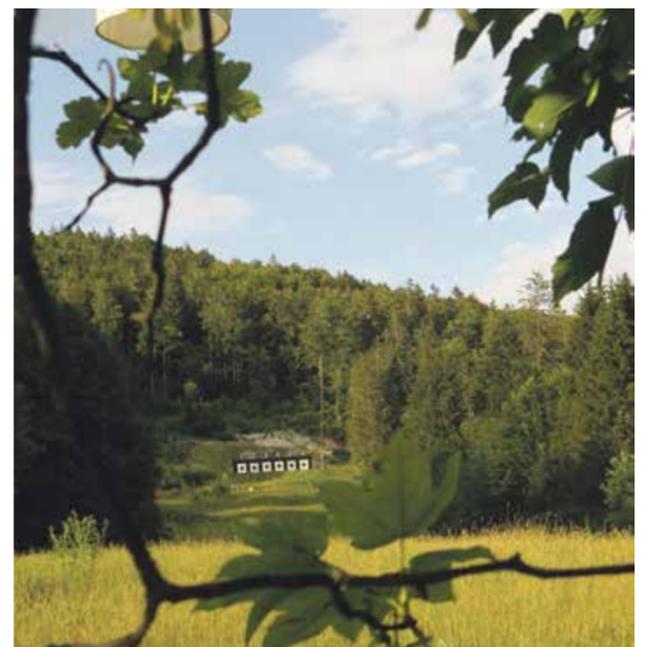
A relever l'excellent résultat à genou de André Sommer, 280 pts. Bernard Liechti sur les 30 coups couché a réussi 290 pts. Olivier Leuenberger au match couché au fusil de sport obtient 576 pts. Les 30 derniers coups de Jean-Daniel Carrel avec 291 pts au fusil standard lui ont permis de réussir la plus belle passe avec 99 pts. Christophe Batsch avec son fass 57 sport réalise 564 pts couché.

Les ténors au match 25m programme C étant absents, cela profite au jeune Cédric Mathez, il gagne ce match avec 516 pts.

Pour beaucoup d'entre nous, après les vacances, nos prochaines échéances seront le match cantonal, les championnats suisses de match et le match du Jura bernois.

La commission de match souhaite le meilleur pour chaque qualifié.

Classement du match de région pistolet
Stand de Sonceboz, mercredi 8 juillet
Equipes, programme C 25 m : pistolet de sport
1. Sonceboz, 1011 pts
2. Malleray, 840 pts.



Individuel, programme C 25 m : précision et duel
1. Mathez Cédric, Sonceboz, relève, 516 pts ; 2. Schindler Yann, Sonceboz, 495 pts ; 3. Stampfli Raphaël, Malleray, 494 pts ; 4. Mathez Henri, Sonceboz, 458 pts ; 5. Progin Daniel, Malleray, 346 pts.

564 pts ; 2. De Menech Luca, Péry, 557 pts ; 3. Gäumann Heinz, Péry ; 543 pts.

Sincères félicitations à tous, mais en particulier aux participants.

La commission de match remercie les sociétés qui ont accueilli ces matchs de région et qui ont préparé un repas auquel les participants étaient conviés afin de fraterniser, ce qui est tout aussi important que la compétition. | hm

FOOTBALL CLUB COURTELARY

89^e assemblée générale

La buvette du FC Courtelary peut être louée

Samedi 4 juillet dernier, 36 membres se sont retrouvés à la buvette du club pour les assises annuelles sous la houlette du président démissionnaire Marco Torreggiani et ceci dans le respect des strictes règles sanitaires.

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette saison écoulée n'a rien de comparable dans l'histoire du club.

Sur le plan sportif, la saison s'est terminée finalement début novembre à l'issue de 1^{er} tour, durant lequel nos équipes ont fait bonne figure avec de belles progressions footballistiques pour certaines.

Malgré un début de préparation pour le second tour jusqu'au début mars, tous les joueuses et joueurs ont dû s'armer de patience jusqu'au début juin et la possibilité de reprendre les entraînements.

Si les sportives et sportifs du club ont eu droit à des

vacances imposées, le comité en place, aidé de Pierre-André Langel, Jean-Marc Tonna et quelques membres actifs n'ont pas chômé, comme déjà signalé dans la presse locale, avec les réalisations suivantes: grand nettoyage de tous les locaux et de l'extérieur, rafraîchissement des douches, rafraîchissement des bancs des remplaçants, changement et installation du chauffage à distance, mise à jour des fichiers et documents du club, élaboration de nouveaux statuts et d'une charte (acceptés), mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante, mise en place d'un nouvel entraîneur, mise en place d'une nouvelle cantinière. Sans parler de la gestion de cette crise sanitaire au jour le jour.

Ce sont les points positifs du Covid-19 pour notre club que d'avoir eu du temps de réaliser ces travaux pour l'avenir et la jeunesse du village.

Par contre le point négatif du virus pour notre FC est évidemment la situation financière. Un manque à gagner conséquent pour la saison à venir avec l'annulation du tournoi à 6, du repas de soutien, de la fête du village et la buvette.

Un budget équilibré a été présenté, et ceci en prévision d'une campagne de soutien qui aura lieu entre les mois d'août et septembre pour assurer l'avenir financier du club, car malheureusement, nous ne toucherons aucune aide financière liée à la crise sanitaire.

Durant cette assemblée générale, plusieurs personnes ont été nommées membres d'honneur, suite à plusieurs années voire dizaines d'années de service au club, à savoir: Marc Mermod, Nicolas Mermod, Patricia et René Boillat.

Organisation FCC pour la saison 2020/2021 Comité et responsables

- Président: Jean-Marc Tonna (nouveau)
- Vice-président: vacant
- Secrétaire: Maïté Garcia
- Caissière: Patricia Boillat
- Resp. sponsoring: Pierre-André Langel (nouveau)
- Resp. technique: vacant
- Resp. juniors: Raphaël Bovy (Team Vallon)
- Resp. installations sportives: René Boillat
- Resp. cantine: Océane Roux (nouvelle)
- Resp. matériel: Alessandra Cusignatti (nouvelle)
- Resp. convocations: Yoan Vallat
- Resp. arbitrage: Hugo Da Silva

- Resp. manifestations: Baptiste Langel (nouveau)
- Resp. J et S: Julien Zürcher
- Resp. réseaux sociaux: Lucie Holzknicht

Entraîneurs et équipes pour la saison 2020/2021

- 4^e ligue: Maurizio Bordichini (nouveau)
- 4^e ligue féminine: Nicolas Magri
- Juniors D: Hugo Da Silva
- Juniors E: Gaëtan Battistig et Bastien Mermod (nouveaux)
- Juniors F et G: Rénald Langel et Nicolas Mermod

Manifestations à venir

- Vendredi 7 août: AfterWorks
- Août à septembre: Action de soutien
- Fin août (date suivra): journée foot
- Vendredi 4 septembre: AfterWorks
- Samedi 12 septembre: tournoi junior E
- Novembre: vente de paniers garnis
- Décembre: Saint-Nicolas
- 2021: 90^e du club (programme suivra)
- Mars - juillet: vente vin du 90^e
- Juin: tournoi à 6 du 90^e
- A définir: journée officielle

Pour terminer cette assemblée, des remerciements chaleureux vont à toutes les personnes œuvrant dans l'ombre, les sponsors, les artisans les commerçants, la municipalité de Courtelary pour le financement du chauffage à distance, ainsi qu'à tous les amis du club. | mt

Location buvette: renseignements sur info@fccourtelary.ch

Le mot du président sortant

Après dix années comme membre du comité, dont trois ans de vice-présidence et une année de présidence, Marco Torreggiani laisse sa place à la tête du club à Jean-Marc Tonna. La charge, le cumul des fonctions et le manque d'investissement de certains l'ont amené à se retirer. Il restera dans le club pour aider.

L'homme de la situation

«Jean-Marc saura être plus strict et intransigent que moi, c'est ce qu'il me manquait. Là où j'essayais de satisfaire tout le monde et trouver des compromis dans l'intérêt de tous, lui saura et arrivera à taper du poing (dans l'intérêt de tous aussi). Nous avons très bien collaboré ces derniers mois où nous nous répartissions les tâches, ce fut un réel plaisir. Nous nous complétons bien, mais à ce jour je n'ai plus de plaisir ni d'envie, j'ai surtout besoin de prendre du recul. Les comportements et retours d'investissement des gens (pas tous bien entendu) m'ont aussi écœuré, le fait que je prenne tout à cœur ne m'a pas aidé non plus. Je suis certain que Jean-Marc saura s'imposer, même si ses décisions ne feront pas toujours plaisir. Il ne va pas mettre de la pommade aux gens. C'est très certainement ce qu'il faut à la tête d'une société. Il connaît également le foot, les joueurs et joueuses, mais il aura moins cette proximité avec eux. C'était un bon arbitre, cela sera un bon président. Je le remercie de m'avoir soutenu et je sau-

rai lui rendre la pareille, mais de façon officieuse. Je remercie aussi Pierre-André Langel pour avoir apporté son soutien au club. Ce fut une année riche avec de bons moments, j'ai eu du plaisir à faire tout ce que j'ai fait et représenter le club durant cette année. Maintenant le FC va au-devant d'une année d'anniversaire et de savoir que grâce au travail de tous, on a des équipes de petits juniors ainsi que deux équipes actives (hommes et femmes) pouvoir proposer ce jubilaire me fait énormément plaisir. Autant Nicolas Magri pour les filles que Maurizio Bordichini pour les actifs vont tout faire pour inscrire le FC Courtelary le plus haut possible dans les classements. Les entraîneurs de F, E, D vont eux tout faire pour que dans X années la relève soit assurée.

Du nouveau à la cantine

Océane Roux, qui reprend la responsabilité de la cantine après les nombreuses années de la famille Boillat, s'attaque elle aussi à un très beau défi. Faire aussi bon que René et Patricia ne va pas être simple, mais son dynamisme et sa volonté vont en surprendre plus d'un. Je remercie toutes les personnes et cela va des joueurs ou joueuses jusqu'aux sponsors en passant par les entraîneurs et membres du comité, pour ces années et je souhaite une belle année d'anniversaire au FCC.»

| mt

Et de deux pour les Women



L'équipe féminine entourant son coach Nicolas Magri

Notre dernier article décrivait la fabuleuse victoire de l'équipe féminine du FC Courtelary qui avait battu le FC Moutier 11-0 le week-end dernier. Les Women remettent une couche cette semaine en ayant battu, lors d'une rencontre amicale, le FC Haute Sorne GUSC, autrefois connu sous le nom d'US Courfaivre. Les spectateurs étaient au rendez-vous au terrain de la Praye samedi dernier pour admirer cette rencontre. Les joueuses de Nicolas Magri avaient déjà affronté cet adversaire plus d'une fois en championnat: deux défaites et un match nul obtenu en dernière minute étaient au palmarès du FCC. Cette rencontre s'avérait donc plus compliquée que celle face au FC Moutier. L'objectif était clair pour l'entraîneur, ainsi que les 16 convoquées: passes dans les pieds, jouer la faciliter et faire tourner le ballon.

Ce deuxième match amical à domicile devait mettre en évidence plusieurs points qui n'avaient pas été présents lors de la rencontre précédente: un beau jeu. En effet, les Women s'étaient fait attirer par le but, sans trop penser à la prestation. La capitaine Casandra Périllard et ses coéquipières étaient prêtes à entrer sur le terrain avec un esprit compétitif et une envie de bien faire. La formation qui débute le match est celle que les spectateurs de la Praye ont l'habitude de voir. Un 4-4-2

avec une défense solide, prête à défendre les buts de la gardienne Jennifer Mennel. L'équipe adverse, quant à elle, n'aura pas trop de choix, en cause un effectif réduit, et se présente sur le terrain avec un 4-3-3.

Le FCC commence la rencontre à toute allure et démontre que désormais, à la Praye, on ne rigole plus. Les joueuses du coach Magri ont construit de très belles phases de jeu et eu une excellente possession du ballon. Malgré cela, les Women ont des difficultés à finaliser leurs actions. Cette difficulté de conclusion lors des phases offensives sera un point sur lequel les filles du FCC devront travailler. Il faudra donc attendre la fin de la première mi-temps pour voir le premier but de la rencontre. Elise Machado, revenue dans l'équipe pour ce match amical, ouvre le score. Les filles iront prendre le thé sur le score de 1-0 à la mi-temps.

Dans les vestiaires, l'ambiance est bonne et les joueuses sont conscientes de leur belle prestation. Cette dernière est un cadeau empoisonné pour le coach qui ne sait comment faire ses changements sans perturber la formation et le beau jeu de la première mi-temps. A la reprise et après quelques changements, le rythme de jeu des Women du FCC ralentit et l'égalisation du GUSC arrive. Sur le score de 1-1, l'équipe féminine ne baisse pas les bras et ne

compte pas laisser les joueuses du FC Haute-Sorne prendre l'avantage. Le football démontré en première mi-temps reprend peu à peu de l'ampleur et Célia Martin marque le 2-1, qui sera le dernier but de la rencontre. Les Women battent enfin le GUSC et leur joie est perceptible.

C'est avec une grande satisfaction et le sourire aux lèvres que l'équipe féminine du FCC s'en va prendre la douche, consciente de son splendide match, de ses énormes progrès et du chemin qu'elle a parcouru en un peu plus de 3 ans. Nicolas Magri peut être fier de la prestation de ses filles qui peuvent prendre une pause estivale bien méritée. Cette dernière sera cependant d'une courte durée, car la reprise du championnat approche à grands pas. Avant cela, c'est un mois d'août très chargé qui attend les joueuses de Nicolas Magri. En effet, le premier match de Coupe jurassienne, où l'équipe se retrouve dans le groupe 2 avec le FC Moutier (4L) et le FC Cœuve (3L), a été agendé au 9 août prochain. A la suite de cette nouvelle confrontation face à l'équipe prévoyante, quelques matchs de préparation seront au programme, notamment celui du 12 août face à la jeune équipe du FC La Neuveville-Lamboing. Ce dernier sera une excellente préparation à la reprise du championnat qui débutera le 23 août et où l'équipe de Magri affrontera la redoutable équipe de SR Délemont.

En attendant les prochaines rencontres à domicile, les joueuses du FC Courtelary souhaitent un très bel été à leurs supporters, qui sont de plus en plus nombreux, et les attendent avec impatience au terrain de La Praye lors des AfterWorks, vendredi 7 août dès 16h30. | nm

Dimanche 9 août
Heure à définir: Moutier - FCC

Première sortie post Covid-19 de notre équipe fanion



Pour ce match tant attendu par nos joueurs, cela ne pouvait être qu'un adversaire spécial comme les hockeyeurs de Saint-Imier qui militent en 1^{re} ligue. Les directives de l'entraîneur Maurizio Bordichini étaient claires, jouer le plus possible le ballon à terre, le faire circuler rapidement à 2-3 touches et surtout se faire plaisir. Ce message a été très vite compris par nos joueurs puisque l'ouverture du score est arrivée après 5 minutes de

jeu sur une très belle action où justement le ballon n'a jamais quitté le sol.

La 1^{re} mi-temps a bien été maîtrisée et c'est très logiquement que le 2^e but est tombé peu avant l'heure du thé. Il faut dire que ces hockeyeurs ne sont pas un adversaire facile, ils savent jouer au football et surtout se faire respecter physiquement. La 2^e période a été très plaisante à voir pour les nombreux spectateurs présents. Les belles phases de

jeu n'ont pas manqué et elles ont abouti à 4 buts supplémentaires. En fin de match, les hockeyeurs ont eu le mérite de mettre un but sur une belle contre-attaque. A souligner que la rencontre s'est déroulée dans un esprit très amical.

| mb

FCC - Saintibats 6-1

Samedi 18 juillet
16h, Orvin: Orvin - FCC

Conclusion

Après passablement de semaines ces dernières semaines où vous avez pu constater que le club reste bien actif, le FCC souhaite de belles vacances horlogères (même si celles-ci sont dans un contexte particulier) à tous ses membres et ses fidèles lecteurs. Des infos continueront d'être publiées sur les réseaux sociaux ces trois prochaines semaines où vous

serez tenus au courant de la vie du club.

Le club et les joueurs se réjouissent de vous revoir à l'occasion de son AfterWork le vendredi 7 août. Musique, ambiance sympa et de quoi se désaltérer vous attendent du côté du stade de la Praye dès 16h30. Prenez-en bonne note, on compte sur le soutien de tous. A tout bientôt. | fcc

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

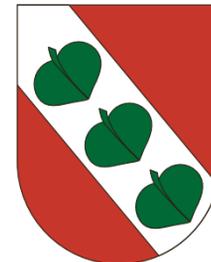
BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechteler-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



PAROISSE RÉFORMÉE
DE CORGÉMONT-CORTÉBERT

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire d'été

Conformément aux usages, le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire d'été peut désormais être consulté, pendant 30 jours, en ligne sur le site de la paroisse (onglet « activités ») ou auprès du pasteur ou de la présidente de paroisse. Pendant cette période de 30 jours, des recours quant aux décisions prises peuvent être adressés à la préfecture de Courtelary qui jugera de leur bien-fondé. Passé ce délai, le procès-verbal reste consultable et les décisions non contestées entrent en force.

Cormoret



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Services techniques de la Ville de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue du Dr.-Schwab 14, 2610 Saint-Imier.
Emplacement: parcelle N° 89, au lieu-dit: « La Combe 3a », commune de Cormoret.
Projet: transformation du bâtiment 3a avec surélévation partielle de la toiture.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: ZBP 4 « La Raissette ».
Zone de protection: périmètre de protection des sources S1.
Dérogations: art. 48 LAE et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Cormoret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

La Ferrière



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Brigitte Wiedmer, La Puce 54, 2333 La Ferrière.
Auteur du projet: Zaugg bauconcept AG, Walke 2, 4938 Rohrbach.
Emplacement: parcelle N° 124, au lieu-dit: « La Puce 54f », commune de La Ferrière.
Projet: demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 13 août 2022. Permis de construire délivré le 14 juillet 2017 à Markus Schneider pour la construction d'une nouvelle écurie pour chevaux.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de La Ferrière. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BKW Energie SA, route de Tavannes 55, 2732 Reconvilier.
Emplacement: parcelles N°s 2469, 2470, 2471, 2472, 2503, 2531, 2532, 2537, 2561, 2583, 2588, 2589, 2597 et 2598, aux lieux-dits: « route d'Evi-lard » et « La Jore », commune d'Orvin.
Projet: pose de conduites souterraines pour l'alimentation en électricité des immeubles et installations actuellement alimentés par la ligne aérienne qui sera démontée, pose d'une cabine de distribution, pose et alimentation de nouveaux candélabres pour la route cantonale en remplacement des luminaires sur la ligne aérienne.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Publication en matière de construction

Requérants: Erika et René Junker, Schulstrasse 34, 2563 Ipsach.
Auteur du projet: Peter Scheidegger, Zihlstrasse 48, 2560 Nidau.
Propriétaires fonciers: Erika et René Junker, Schulstrasse 34, 2563 Ipsach.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, renouvellement des fenêtres existantes, agrandissement de la fenêtre au rez-de-chaussée, construction d'une fenêtre de toit (78x98 cm), démolition de la cheminée, installation d'une citerne d'eau potable supplémentaire et renouvellement de la terrasse au bâtiment sis au lieu-dit « Les Plans-Dessous » N° 182g, sur la parcelle N° 1966 aux Prés-d'Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dérogation: article 24 LAT.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 9 août 2020 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Le bureau municipal étant fermé du 20 juillet 2020 au 7 août 2020, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 86.

Orvin, le 10 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Publication en matière de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr)

Requérants: Maud et Thomas Lécho, Aux Coperies 276, case postale 30, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Viret Architectes SA, chemin du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.
Propriétaire foncier: Thomas Lécho, Aux Coperies 276, case postale 30, 2534 Orvin
Projet: construction d'un espace d'affouragement côté sud et d'une surface fumièrre de 70 m² à l'ouest du rural existant sis au lieu-dit « L'Echelette » N° 19, sur la parcelle N° 2514 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés
Protection des eaux: eaux résiduaires: fosse à purin.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 16 août 2020 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.
Le projet est déposé publiquement conformément à l'article 97 LAgr. Tout recours éventuel doit être motivé et présenté par écrit pendant la durée du dépôt public auprès du service compétent.

Le bureau municipal étant fermé du 20 juillet au 7 août 2020, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 86.

Orvin, le 15 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérants: Nathalie Weber et Gilles Maier, rue du Cairli 7, 2603 Péry.
Propriétaires fonciers: Nathalie Weber et Gilles Maier, rue du Cairli 7, 2603 Péry.
Auteur du projet: Gilles Maier, rue du Cairli 7, 2603 Péry.
Projet de construction: remplacement des fenêtres, stores et pose d'une baie vitrée. Rue du Cairli 7, 2603 Péry, parcelle N° 859, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: remplacement des fenêtres en bois par des nouvelles fenêtres en pvc de couleur blanche RAL 9016. Remplacement des stores de couleur grise RAL 7038. Pose d'une baie vitrée avec verre effet miroir dont 2 fenêtres à l'ouest et 3 fenêtres au sud.
Protection des eaux / eaux usées: néant.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 9 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Vanda et Michel Krähenbühl, rue Rièrre Ville 8, 2603 Péry.
Propriétaires fonciers: Vanda et Michel Krähenbühl, rue Rièrre Ville 8, 2603 Péry.
Auteur du projet: Michel Krähenbühl, rue Rièrre Ville 8, 2603 Péry.
Projet de construction: pose d'un abri de jardin à 2m du fonds voisin. Rue Rièrre Ville 8, 2603 Péry, parcelle N° 884, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: pose d'un abri de jardin en bois naturel au nord de la parcelle. Longueur 2,62 m, largeur 2,52 m, hauteur 2,20 m. Toiture à 2 pans avec inclinaison de 19,3°.
Protection des eaux / eaux usées: néant.
Dérogation: distance à la route communale Art. A145.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 9 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Moira et Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Moira et Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.
Projet de construction: pose de nouvelles fenêtres. Route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte, parcelle N° 450, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: changement de 5 fenêtres en bois par des nouvelles fenêtres en pvc de couleur blanche. Changement d'une partie de la couverture de la façade en bois par des nouvelles lames ciment Portland Hardieplank en imitation bois de couleur RAL 7031. Grandeur 3600 x 180 x 8 mm.
Protection des eaux / eaux usées: néant.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 9 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Renan



Avis de construction

Requérants: Bossert Marco et Turrian-Bossert Nicole, rue des Etoblons 29, 2616 Renan.
Auteur du projet: Todeschini SA, Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelles N° 404, rue des Etoblons 29, 2616 Renan.
Descriptif du projet: création de garages et places de parcs.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone H2.
Dérogations: art. 66 du RCC.
Objets protégés: –
Dépôt public: du 10 juillet au 11 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 10 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Francis Beer, Envers des Convers 54, 2616 Renan.
Emplacement: parcelle N° 329, aux lieux-dits: « Envers des Convers 54 et 54E », commune de Renan.
Projet: démolition et reconstruction du bûcher N° 54E ouvert sur deux côtés et agrandissement de la place en béton devant le bâtiment N° 54.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.
Recensement architectural: objet digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Romont



Dépôt public

Durant la fermeture du bureau communal pendant les vacances estivales, soit du lundi 20 juillet au lundi 10 août 2020, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en appelant l'un des numéros suivants: 078 899 02 02 ou 079 228 79 77.

Romont, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Jana Grossenbacher, rue du Quart Derrière 26, 2538 Romont.

Auteur du projet: Denis Grossenbacher, Le Chêne 3, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier: idem requérante.

Projet: démolition de la remise N° 26a et reconstruction du mur de soutènement existant avec fondation et briques de coffrage. Largeur et longueur inchangées. Modification de l'épaisseur: actuelle 15 cm, nouveau 30 cm.

Emplacement: parcelle N° 900, Zone H2, rue du Quart Derrière 26, 2538 Romont.

Dérogation requise: aucune.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Permis de construire 20-34

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Audrey Galvan et Antoine Haller, Les Savagnières 96, 2610 Les Pontins.

Auteur du projet: Atelier d'architecture BÄR SA, rue de l'Ecluse 32, 2000 Neuchâtel.

Adresse du projet: BF 2018, Les Savagnières 96, 2610 Les Pontins.

Description du projet: modification des aménagements extérieurs.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 10 juillet 2020 au 10 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} juillet 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-32

Requérant / Maître d'ouvrage: Michel Meyer, rue du Pont 36 b, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 1861, rue de la Briquetterie 11, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: déplacement et remplacement de la chaudière au gaz naturel et création d'une nouvelle sortie en toiture.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.

Dérogation: hauteur de la cheminée (ISCB 8/823.111/2.1).

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 10 juillet 2020 au 10 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 juillet 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous-Barbois, 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelle N° 1003, au lieu-dit: «Les Planches 12», commune de Saint-Imier.

Projet: installation de récupérateurs de balles à la ciblérie, création d'une piste de chantier provisoire en groise pour accéder à la ciblérie le temps de la réalisation des travaux (max. 2 mois), dépôt provisoire des matériaux pollués à l'est au pied de la butte de tir.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge



Avis de construction

Requérante: Regula Rohr Stalder, Oberer Scheunenweg 24, 5600 Lenzburg.

Auteur du projet: Hadorn Bedachungen & Bau AG, Urs Hadorn, Längfeldweg 40, 2502 Bienne.

Propriétaire foncière: Regula Rohr Stalder, Oberer Scheunenweg 24, 5600 Lenzburg.

Projet: changement de la couleur des dalles fibrociment du toit par des dalles grises et pose de panneaux solaires pour l'eau chaude au lieu-dit «Les Prés de l'Aiguë Roche 104» sis sur parcelle N° 517 du ban de Vauffelin, hors zone.

Dérogation: art. 24c LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 7 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Alain Charrière, route d'Orpond 90, 2504 Bienne.

Auteur du projet: Alain Charrière, route d'Orpond 90, 2504 Bienne.

Propriétaires fonciers: Cédric Charrière, route d'Orpond 92, 2504 Bienne, Laetitia Gueniat-Charrière, Sonnenhofstrasse 11, 2542 Pieterlen.

Projet: ajout d'une 2^e fosse septique de 3000 litres au lieu-dit «Le Beucle 80» sis sur parcelle N° 318 du ban de Vauffelin, hors zone.

Dérogation: art. 24c LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 6 juillet 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BKW Energie SA, route de Tavannes 55, 2732 Reconviiler.

Emplacement: parcelles N° 37, 38, 39, 99 et 136, aux lieux-dits: «Pâturage des Ecovots» et «La Bergerie», Vauffelin, commune de Sauge.

Projet: pose d'un tube souterrain pour l'alimentation en électricité des antennes de téléphonie mobile Swisscom et Orange de l'immeuble 6a au village, ainsi que par un câble séparé dans le même tube de la «Bergerie de Vauffelin», en remplacement de la ligne aérienne qui sera démontée. Défrichage temporaire avec mesures de compensation sur parcelles N° 514 et 517.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: périmètre de protection du site bâti et biotope sec.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Paulo et Marie Stéphanie Martins Da Cruz, ch. des Esserts 12, 2536 Plagne.

Auteur du projet: Gaido Architecture Sàrl, Johnny Gaido, architecte, route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Propriétaire foncière: Stéphanie Martins Da Cruz, ch. des Esserts 12, 2536 Plagne.

Projet: agrandissement du rez-de-chaussée afin d'y inclure 2 chambres à coucher et une salle à manger. Rénovation de la terrasse extérieure et du balcon + installation de 2 vérandas extérieures sis sur parcelle N° 1033, chemin des Esserts 12 à Plagne, zone H2.

Genre de construction: selon descriptif détaillé déposé.

Objet protégé: néant.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 14 juillet 2020

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Alphonse Kilchenmann, rue Pierre-Pertuis 29, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Bureau P.-A. Niederhauser, rue Aimé Charpilloz 6a, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 629, au lieu-dit: «rue de Pierre-Pertuis 16», commune de Sonceboz-Sombeval.

Projet: aménagement d'un shop dans une partie du garage Auto-Relais SA avec espace café, réaménagement des locaux pour la partie garage, ajout d'une enseigne publicitaire «Shop du Vallon» sous le panneau du prix de l'essence existant et modification de certaines ouvertures en façades (portes et fenêtres).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: AE1.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Gerber & Fils SA, rue Euchette 2a à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Deco & Architecture, Gerber Jean-Pierre, rue Euchette 2a à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: lieu-dit: rue de la Gare 45, parcelle N° 932 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: aménagement extérieur et 3 places de parc.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: C.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 10 juillet 2020

Le Bureau communal

**Délai de remise
des publications officielles**

MARDI 12 H

Sonvilier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Société de tir Sonvilier, rue du Stand 22, 2615 Sonvilier.

Emplacement: parcelle N° 297, au lieu-dit: « route du Stand 22 », commune de Sonvilier.

Projet: pose de 13 récupérateurs de balles à l'arrière des cibles existantes (8 pour la distance de tir à 50 mètres et 5 pour la distance de 25 mètres).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant / maître d'ouvrage: Anthony Picard, chemin de la Poste 5, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: Verancolor Sàrl, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Adresse du projet: BF 734, chemin de la Poste 5, 2615 Sonvilier.

Description du projet: pose d'une protection solaire (pergola) et fermeture triangulaire sous l'avant-toit.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: CV.

Dérogation: aucune.

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection des sites A.

Objet protégé: non.

Oppositions / réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 10 juillet au 10 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Au vu de la fermeture estivale de l'administration, les dossiers sont consultables uniquement sur rendez-vous. Veuillez contacter M^{me} Jeanneret au 079 590 77 36. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 10 juillet 2020

La Municipalité de Sonvilier

Avis de construction

Requérant / maître d'ouvrage: Office des immeubles et des constructions, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Adresse du projet: BF 319, rue Fritz-Marchand 51, 2615 Sonvilier.

Description du projet: remplacement de la chaudière à bois, ainsi que de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZPB7.

Dérogation: aucune.

Zones / périmètres protégés: aucun.

Objet protégé: non.

Oppositions / réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 10 juillet au 10 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Au vu de la fermeture estivale de l'administration, les dossiers sont consultables uniquement sur rendez-vous. Veuillez contacter M^{me} Jeanneret au 079 590 77 36.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 10 juillet 2020

La Municipalité de Sonvilier

Tramelan



Décision d'une mesure provisoire

En raison des circonstances particulières de pandémie dans lesquelles la piscine du Château à Tramelan a été ouverte le 8 juillet 2020, le Conseil municipal a décidé de la mesure provisoire qui suit:

Tarif de la piscine:

Les abonnements de saison et les abonnements de famille ne seront pas vendus entre le 8 juillet 2020 et le 6 septembre 2020.

Un abonnement de soutien, personnel et non transmissible, est instauré pour la période du 8 juillet 2020 au 6 septembre 2020 pour un montant de 250 francs.

Tarif «Abo-Sports»

L'abonnement «Abo-Sports» ne sera pas vendu durant la saison 2020 de la piscine et la saison 2020 – 2021 de la patinoire.

Les autres montants inscrits dans ces deux tarifs sont valables.

L'entrée en vigueur est fixée au 8 juillet 2020.

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au lundi 17 août 2020. Le recours doit être adressé par écrit et en deux exemplaires à la Préfecture du district de Courtelary, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Tramelan, le 17 juillet 2020

Le Conseil municipal

Dépôt public d'une modification mineure d'un plan d'affectation selon l'article 122, alinéa 7 OC (procédure simplifiée)

Modification mineure du plan de zones: dépôt public

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le Conseil municipal de Tramelan dépose publiquement la modification suivante du plan de zones:

Zone d'activité A12 «Fin Varines»: Grand-rue 6, parcelles N° 446 et 3368 (détails selon dossier de dépôt public)

Le Conseil municipal envisage d'arrêter la modification selon la procédure applicable aux modifications mineures au sens de l'article 122 OC.

La mise à l'enquête publique a lieu du 13 juillet 2020 au 12 août 2020.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès du Conseil municipal contre la modification envisagée, ceci au plus tard jusqu'au dernier jour de la publication. Les documents sont consultables au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, 2720 Tramelan. Les documents sont en principe consultables sur le site Internet de la commune à titre indicatif www.tramelan.ch (seul le dossier physique déposé auprès de l'administration susmentionnée fait formellement foi).

Tramelan, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction N° 2020/35

Requérant: Glauser Vincent, rue du 26-Mars 24, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Bouygues E&S Intec Suisse SA, Division commerciale Helion, route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure devant bâtiment existant (devant écran végétal). Parcelle N° 1345, zone H2.

Emplacement: rue du 26-Mars 24, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Dérogations: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: zone de protection éolignée (zone S3).

La mise à l'enquête publique a lieu du 10 juillet 2020 au 10 août 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 3 juillet 2020

La Commune de Tramelan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: La Trame SA, rue Jolimont 28, 2740 Moutier.

Auteur du projet: GMA architecture Sàrl, rue des Prés 43, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelles N° 2451 et 3547, au lieu-dit: «Grand-rue 98», commune de Tramelan.

Projet: reconstruction après incendie d'un immeuble de quatre appartements et d'un garage collectif semi-enterré, installation d'une pompe à chaleur (air), pose de panneaux solaires, démolition du bâtiment 98a et du mur de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: plan de quartier «Crêt-Georges Ouest».

Zone de protection: zone de protection des sources - captage de Batanvaux, protection rapprochée.

Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N°2020/39

Requérant: Bühler Sébastien, rue Chautenatte 29, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Kipfer Danael, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Projet: rénovation et aménagement des combles en appartement, remplacement et agrandissement Velux nord, pose de 3 nouveaux Velux au sud et création d'une terrasse sud-ouest. Parcelle N° 2391, zone «Centre».

Emplacement: Grand-rue 155, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: parois: maçonnerie; plafonds: charpente bois; façades: crépi, couleur blanc cassé; toit: 2 pans, inclinaison: inchangée, couverture: inchangée, couleur inchangée.

Recensement architectural: ensemble bâti: E.

Bâtiment: digne de conservation, objet C.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 17 juillet 2020 au 24 août 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 17 juillet 2020

La Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2020/38

Requérant: Garage Gerber Sàrl, André Gerber, Le Saucy 2, 2722 Les Reussilles.

Auteur du projet: Westiform AG, Werner Mast, Freiburgstrasse 596, 317 Niederwangen.

Projet: remplacement de plusieurs réclames existantes et installation des nouvelles réclames. Parcelle N° 2696, zone mixte 3.

Emplacement: Le Saucy 2, 2722 Les Reussilles.

Dimensions: selon plans et formulaires déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti: aucun.

Bâtiment: digne de conservation.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 17 juillet 2020 au 24 août 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 17 juillet 2020

La Commune de Tramelan

Villeret



Mise en dépôt du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 691 du Règlement d'organisation de la commune, le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2020 est mis en dépôt public du 17 juillet au 6 août 2020 au Secrétariat municipal.

Ce procès-verbal peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau. Il est possible de faire opposition à ce procès-verbal auprès du Conseil municipal, dans un délai de 20 jours (RO 692).

Par ailleurs, ce procès-verbal est publié intégralement dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* du vendredi 17 juillet 2020.

Villeret, le 17 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier: Prysly Werner, rue Jacques-René Fiechter 9, 2613 Villeret.

Projet: fermeture et alignement du mur, pose de deux fenêtres ainsi que remplacement d'une porte par une fenêtre sur la façade nord-est, remplacement d'une porte par une fenêtre et agrandissement d'une porte sur la façade nord-ouest.

Parcelle: parcelle N° 253, zone village.

Emplacement: lieu-dit: rue Jacques-René Fiechter 9, 2016 Villeret.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 10 août 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 7 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Réclame



En ligne avec
votre pays!

Devenez donateur: www.rega.ch

Villeret (suite)



Avis de construction

Maître d'ouvrage: Tauran Ariane, rue Neuve 58, 2613 Villeret.

Propriétaire foncier: Tauran Ariane, rue Neuve 58, 2613 Villeret.

Auteur du projet: Pierre Gianoli architectes, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Projet: dépose des containers existants et remplacement par un couvert à véhicules (emprise au sol plus ou moins identique) et remplacement des revêtements de toiture et façade du volume en ouest.

Parcelle: parcelle N° 280, zone d'activités.
Emplacement: lieu-dit : rue du Brue 13, 2016 Villeret.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 10 août 2020. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 7 juillet 2020

La Secrétariat municipal

Canton de Berne

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS
AUTORITÉS CANTONALES

Hôtellerie et restauration

Heure de fermeture
le 31 juillet et le 1^{er} août 2020

Conformément à la décision de la suppléante du préfet et des préfètes des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 2020, fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 1^{er} au 2 août 2020 fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration). Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifice etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement, ainsi que des conditions atmosphériques.

La Suppléante du Préfet et les Préfètes:
B. Meyer, F. Steck, S. Niederhauser

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DU CANTON DE BERNE

Mesures de protection

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage, la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a édicté par voie d'arrêté du Conseil-exécutif en date du 18 mars 2020 les mesures de protection suivantes. Elles entreront en vigueur le 1^{er} août 2020.

Communes Courtelary, Cormoret:
Courtelary (Weiher) (N° 82)

Mesures de protection:

Catégorie B: la chasse à la sauvagine est interdite.

Catégorie D: du 1^{er} décembre au 30 juin, les piétons et les véhicules qui passent dans cette zone ne doivent pas quitter les chemins et les routes balisés.

Catégorie E: les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} décembre au 30 juin.

Commune La Ferrière:
Etang de la Ronde (N° 83)

Périmètre: zone d'un rayon de 100m autour de l'étendue d'eau.

Mesures de protection:

Catégorie B: la chasse à la sauvagine est interdite.

Catégorie D: du 1^{er} décembre au 30 juin, les piétons et les véhicules qui passent dans cette zone ne doivent pas quitter les chemins et les routes balisés.

Catégorie E: les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} décembre au 30 juin.

Communes Péry-La Heutte,
Sonceboz-Sombeval: La Heutte (N° 84)

Périmètre: zone d'une largeur de 100m de chaque côté du cours d'eau.

Mesures de protection:

Catégorie B: la chasse à la sauvagine est interdite.

Catégorie C: la chasse n'est autorisée que du 1^{er} octobre au 28 février.

Commune Saicourt/Le Fuet:
Etang de la Noz (N° 97)

Mesures de protection:

Catégorie B: la chasse à la sauvagine est interdite.

Catégorie C: la chasse est autorisée. Du 1^{er} décembre au 31 janvier, lorsque la zone est recouverte d'un manteau neigeux, la chasse avec des chiens est interdite.

Catégorie D: les piétons et les véhicules qui passent dans cette zone ne doivent pas quitter les chemins et les routes balisés.

Catégorie E: les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} février au 30 juin.

Catégorie F: la baignade, les sports aquatiques et les bateaux de toutes sortes sont interdits.

Communes Corgémont, Cortébert,
Courtelary: Les Boveresses (N° 98)

Mesures de protection:

Catégorie C: la chasse est autorisée. Du 1^{er} décembre au 31 janvier, lorsque la zone est recouverte d'un manteau neigeux, la chasse avec des chiens est interdite.

Catégorie E: les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} février au 30 juin.

Office de l'agriculture et de la nature
Inspection de la chasse

CORONAVIRUS

Des règles plus strictes pour les bars et les clubs

Le Conseil-exécutif a décidé que des règles plus strictes devraient s'appliquer à l'enregistrement de la clientèle des bars et des clubs afin de pouvoir assurer un traçage des contacts optimal en cas d'infection. Les exploitants de ces lieux sont tenus de relever notamment les numéros de téléphone portable et les adresses électroniques de leur clientèle et de vérifier les informations sur la base d'un document officiel.

Comme annoncé la semaine dernière, le Conseil-exécutif a défini plus précisément les modalités d'enregistrement des coordonnées de la clientèle dans les bars et les clubs en application des prescriptions fédérales. Elles reposent sur les bases légales définies dans l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans les bars, les boîtes de nuit, les discothèques et les salles de danse.

Des obligations supplémentaires
pour les établissements et pour la clientèle

Les exploitants de bars, de boîtes de nuit, de discothèques et de salles de danse sont tenus de communiquer à l'Office du médecin cantonal le nom et l'adresse de leur établissement ainsi que leurs coordonnées personnelles complètes. Ils doivent en outre désigner trois autres personnes au plus que l'Office du médecin cantonal pourrait contacter au besoin. Avant de laisser rentrer les clients, les établissements visés doivent enregistrer leur nom, prénom, lieu de domicile, ainsi que leur numéro de téléphone portable et leur adresse électronique. Les informations doivent être vérifiées au moyen d'un document

officiel et le numéro de portable contrôlé. Ces coordonnées doivent être classées par jour et conservées dans une liste électronique. Les détails de la gestion de ces données sont réglés dans l'ordonnance fédérale Covid-19 situation particulière.

Les responsables des bars, boîtes de nuit, discothèques et salles de danse doivent veiller à ce qu'une de leurs personnes de contact soit joignable chaque jour, de 7 h à 22 h. Ils doivent également s'assurer que la liste électronique de leurs clients soit transmise à l'Office du médecin cantonal dans les deux heures au plus après une requête de sa part.

Créer des conditions optimales
pour le traçage des contacts

Ces nouvelles dispositions permettront d'effectuer un traçage des contacts efficace dans les cas d'infection. L'Office du médecin cantonal pourra avertir sans délai, par sms ou par courriel, les clients ayant été en contact avec une personne infectée afin de leur indiquer la conduite à tenir en fonction des circonstances concrètes. Le contrôle plus strict des coordonnées a pour but

d'éviter l'enregistrement de fausses informations sur les listes de clientèle.

Il est très important de pouvoir assurer un traçage efficace des contacts dans les bars, les boîtes de nuit, les discothèques et les salles de danse. En effet, il s'agit de locaux fermés, accueillant une clientèle nombreuse et pouvant circuler à sa guise, où les contacts rapprochés sont inévitables pour danser et discuter. Il est donc très difficile d'y empêcher la propagation du coronavirus. C'est pourquoi les exploitants de ces établissements doivent appliquer leur plan de protection avec rigueur.

Le Conseil-exécutif a discuté de l'éventualité de prendre des mesures plus étendues pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Il s'est intéressé en particulier aux démarches d'autres cantons, qui prévoient ou ont déjà arrêté des restrictions importantes, comme l'abaissement du nombre de visiteurs, la création de secteurs dans les manifestations publiques, la fermeture de certains établissements ou secteurs d'activité ou encore l'obligation de porter un masque dans certains lieux.

Conseil-exécutif

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 604, au lieu-dit: «A la Chauz d'Abel», commune de Villeret.

Projet: création d'une route forestière en groise destinée à l'exploitation sylvicole pour la préservation des sols et peuplements utilisés jusqu'ici pour le débardage du secteur avec aménagement d'une place à bois et d'une place de rebroussement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Parc éolien Mont-Crosin - Mont-Soleil - Montagne du droit».

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PAROISSE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DE VILLERET

Assemblée ordinaire
de paroisse

Lundi 17 août 2020 à 20h à la Cure

Avec les mesures d'hygiène nécessaires

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2019
2. Méditation
3. Lecture et approbation des comptes 2019
4. Information et présentation des comptes de la peinture dans la cuisine du pasteur
5. Informations du Syndicat des paroisses réformées de l'Erguël
6. Rapport du pasteur
7. Informations sur les futurs travaux de l'église
8. Divers et imprévus

Villeret, le 17 juillet 2020

Le Conseil de paroisse

Nouveau coronavirus Actualisé au 6.7.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test

En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage

Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine

En cas de test positif : isolement. En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

✓ Garder ses distances.

✓ Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓ Se laver soigneusement les mains.

✓ Éviter les poignées de main.

✓ Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch